ISBN 978-92-64-04420-3
Croissance et inégalités
© OCDE 2008

PARTIE II

Chapitre 4

Quelle est l'ampleur de la redistribution réalisée par les pouvoirs publics ? Le rôle des transferts monétaires et des impôts sur les ménages*

On constate des différences sensibles entre les pays de l'OCDE en ce qui concerne l'ampleur de la redistribution des revenus effectuée au moyen des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages – et les pays où cette redistribution est plus marquée se caractérisent par une distribution plus étroite du revenu final. La redistribution fondée sur les transferts monétaires publics est généralement plus prononcée que celle reposant sur la fiscalité, et les pays qui appliquent des mesures plus ciblées dépensent généralement moins que les autres.

* Ce chapitre a été préparé par Peter Whiteford qui, au moment où ces lignes ont été écrites, était économiste à la Division des politiques sociales de l'OCDE, et enseigne aujourd'hui au Social Policy Research Centre de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud, en Australie. Ce chapitre s'inspire d'un document plus long signalé dans la bibliographie (Whiteford, 2008).

Introduction

Dans tous les pays de l'OCDE, les politiques publiques influent sur la distribution des revenus des ménages. Cette influence s'exerce par le biais de divers programmes, mais sa forme la plus directe correspond aux transferts monétaires versés aux ménages ainsi qu'aux impôts directs et cotisations de sécurité sociale qu'ils doivent acquitter. Néanmoins, les États-providence peuvent poursuivre des objectifs sociaux très divers, articulés et hiérarchisés de manière très variable suivant les pays et les programmes. Une des questions cruciales auxquelles doivent répondre tous les gouvernements de l'OCDE – en particulier lorsqu'ils envisagent des réformes – est de déterminer si les objectifs de redistribution et les autres buts assignés à l'action publique ne pourraient pas être atteints de manière plus efficace ou plus efficiente à l'aide de mesures articulées ou conçues différemment.

Nous examinons dans ce chapitre les différents niveaux de redistribution atteints par divers États-providence. Nous décrivons d'abord le cadre généralement utilisé pour évaluer l'impact du système de protection sociale sur le revenu des ménages et nous évoquons brièvement la question du ciblage et de la progressivité des programmes publics. Nous comparons ensuite les caractéristiques redistributives de différents programmes sociaux et systèmes fiscaux, avant d'étudier les effets conjugués des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages en termes de réduction des inégalités de revenus, la manière dont ces effets ont évolué au fil du temps, et les contributions respectives des impôts et des transferts publics à ces résultats. Puis, nous examinons la façon dont les interactions entre le niveau des transferts monétaires et des impôts et leur ciblage contribuent au bien-être économique des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus. Enfin, nous concluons ce chapitre en passant en revue les solutions possibles pour mieux mesurer l'influence exercée par l'État-providence sur la distribution des revenus des ménages.

Un cadre comptable pour les revenus des ménages

Toutes les comparaisons des résultats obtenus par les États-providence reposent sur un cadre d'analyse du processus de distribution et de redistribution des revenus (Palme, 1990; Esping-Andersen, 1990). C'est ce que nous appellerons « l'approche classique », pour reprendre les termes de Ringen (1987). Par définition, l'utilisation d'un cadre commun pour analyser la distribution et la redistribution des revenus dans divers pays implique que ce cadre soit pareillement applicable dans tous ces pays et qu'il donne des résultats cohérents.

Cette approche classique est présentée dans le tableau 4.1. Dans ce cadre, la somme des traitements et salaires, de la rémunération du travail non salarié et des revenus de la propriété est égale au « revenu des facteurs »; le revenu des facteurs ajouté aux retraites professionnelles et individuelles donne le « revenu marchand »; la somme de ce revenu marchand, des transferts publics et privés ainsi que des autres types de revenus monétaires est égale au « revenu brut »; enfin, le revenu brut diminué de l'impôt sur le

CROISSANCE ET INÉGALITÉS – ISBN 978-92-64-04420-3 – © OCDE 2008

Tableau 4.1. **Le cadre comptable des revenus**

Composantes du revenu	Ajustement	Composantes du revenu par unité de consommation
Traitements et salaires +		
Rémunération du travail non salarié +		
Revenus de la propriété =		
1. Revenu des facteurs **+**	Échelles d'équivalence	**= Revenu des facteurs par unité de consommation**
Retraites professionnelles et individuelles =		
2. Revenu marchand **+**	Échelles d'équivalence	**= Revenu marchand par unité de consommation**
Prestations publiques en espèces (universelles, liées au revenu, contributives) +		
Transferts privés +		
Autres revenus monétaires =		
3. Revenu brut **–**	Échelles d'équivalence	**= Revenu brut par unité de consommation**
Impôt sur le revenu (et cotisations salariales de sécurité sociale) =		
4. Revenu monétaire disponible	Échelles d'équivalence	**= Revenu monétaire disponible par unité de consommation**

Source : Adapté de O'Higgins *et al.* (1990), pp. 30-31.

revenu des personnes physiques et des cotisations salariales de sécurité sociale donne le « revenu monétaire disponible ». En corrigeant cette dernière mesure en fonction des différences de besoins des ménages à l'aide d'une échelle d'équivalence, on obtient le « revenu disponible par unité de consommation » – qui constitue la principale mesure du bien-être des ménages utilisée dans ce rapport. L'approche présentée dans le tableau 4.1 est un cadre comptable qui permet de relier les unes aux autres les différentes composantes du revenu et de calculer des agrégats utiles, mais, comme on le verra ci-après, ce cadre est à la fois linéaire et statique.

Ce cadre peut être utilisé pour construire un certain nombre de mesures de l'impact redistributif des systèmes de sécurité sociale et des systèmes fiscaux. À partir de microdonnées, on peut appliquer ce cadre au revenu de chaque ménage pour obtenir les quatre mesures du revenu présentées dans le tableau 4.1. On peut ensuite agréger et analyser ces données unitaires pour obtenir des mesures de la distribution et de la redistribution des revenus dans l'ensemble de la population. On peut notamment calculer l'ampleur de la redistribution réalisée au moyen des impôts ou des transferts publics en comparant des proportions de revenu, ou d'autres mesures telles que des coefficients de Gini, à différents stades du processus décrit dans le tableau 4.1. Ainsi, on peut évaluer l'impact des transferts monétaires en comparant les mesures de l'inégalité et de la pauvreté fondées sur le revenu marchand (étape 2) et celles qui reposent sur le revenu brut (étape 3), tandis que l'on peut calculer les effets des impôts en comparant les mesures du revenu brut et du revenu disponible (étape 4). Comme le fait observer Ringen (1987, p. 172),

cette approche classique offre un modèle simple, mais ingénieux et souple. Toutefois, bien qu'il soit très largement utilisé, ce modèle présente plusieurs limites, évoquées plus loin.

Ciblage et progressivité : comment les programmes sociaux et les impôts influent-ils sur la distribution des revenus ?

Lorsqu'on examine l'impact redistributif des divers systèmes de protection sociale, il faut garder à l'esprit leurs différences sensibles de conception. Deux des principales caractéristiques de ces systèmes résident dans la manière dont les prestations sont *financées* – c'est-à-dire les modalités de financement des différents programmes – et *structurées* – c'est-à-dire la relation entre les prestations reçues et le revenu antérieur ou actuel des bénéficiaires. Sur la base de ces critères, on distingue souvent deux types de systèmes de protection sociale parmi les pays de l'OCDE, qualifiés de « bismarckien » ou de « beveridgien » (Werding, 2003). Dans le premier type de système, les programmes sociaux reposent sur les principes de l'assurance sociale, les prestations étant liées aux revenus d'activité, les droits à prestation dépendant des cotisations versées, et le dispositif étant financé par des cotisations patronales et salariales. Dans le second type de système, le principe est généralement celui de l'universalité, puisque les droits sont uniquement soumis à des conditions de résidence, et parfois de besoins, tandis que les prestations sont forfaitaires et financées à partir des recettes fiscales générales.

Les différentes structures des programmes sociaux influent sur la distribution des revenus de diverses manières. Pour évaluer ces effets, il est important de faire la distinction entre *ciblage*, *progressivité* et *redistribution*.

- Le ciblage est un moyen de déterminer soit les conditions d'accès aux prestations, soit le niveau des prestations versées aux personnes qui y ont droit. En un sens, tous les systèmes de prestations – hormis les dispositifs universels de « revenu de base » ou de « revenu minimum garanti » – visent des catégories spécifiques d'individus, telles que les chômeurs, les handicapés ou les personnes ayant atteint l'âge de la retraite. L'application de conditions de revenu ou de patrimoine constitue une forme supplémentaire de ciblage pouvant être utilisée une fois que les personnes considérées satisfont à ces critères catégoriels[1].
- La progressivité renvoie au profil des prestations comparées au revenu marchand ou disponible, l'idée étant de cerner la proportion des prestations reçue par les différentes catégories de revenus (en déterminant, par exemple, si les pauvres bénéficient davantage que les riches du système de transferts).
- Enfin, la redistribution fait référence aux résultats des différents systèmes de prélèvements et de prestations, l'idée étant ici de déterminer dans quelle mesure le système considéré *modifie* effectivement la distribution des revenus parmi les ménages.

Les États-providence peuvent donc poursuivre des objectifs distincts et réaliser différents types de redistribution. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la principale finalité des systèmes de transferts sociaux est soit d'offrir une assurance ou de garantir un certain niveau de revenu en cas de réalisation de risques particuliers (chômage, invalidité, maladie), soit d'opérer une redistribution des revenus au cours du cycle de vie, soit sur des périodes où les individus ont des besoins plus importants (notamment lorsqu'ils ont des enfants à charge) ou pendant lesquelles ils verraient leur revenu diminuer en l'absence de ces transferts (à la retraite, par exemple). C'est ce que Barr (2001) appelle l'« objectif tirelire »[2]. La seconde finalité essentielle de l'État-providence peut être décrite comme le

CROISSANCE ET INÉGALITÉS – ISBN 978-92-64-04420-3 – © OCDE 2008

fait de prendre aux riches pour donner aux pauvres (ce que Barr appelle l'« objectif Robin des Bois »). Le ciblage des prestations est souvent justifié par la poursuite de cet « objectif Robin des Bois ». Les États-providence de type bismarckien peuvent être caractérisés comme donnant la priorité à l'« objectif tirelire », tandis que les États-providence de type beveridgien accordent la primauté à l'« objectif Robin des Bois ».

En pratique, dans tous les pays de l'OCDE, les systèmes de protection sociale reposent sur un mélange de redistribution entre riches et pauvres et d'assurance contre les risques, c'est-à-dire de redistribution au cours du cycle de vie, même si le dosage de ces éléments diffère suivant les pays. Toutefois, la nature précise de ce dosage ne peut pas être observée directement à partir des données annuelles sur les revenus ou les dépenses sociales, car ces données annuelles ne permettent pas de déterminer le degré auquel les ménages ont déjà payé leurs prestations, ni le degré auquel ils le feront dans l'avenir.

En conséquence, il faut recourir à différentes techniques de modélisation de la distribution des prestations et des prélèvements sur la durée de vie. Aux États-Unis, par exemple, les auteurs de nombreuses études sur la protection sociale s'efforcent de déterminer si le système permet aux individus « d'en avoir pour leur argent », c'est-à-dire si des personnes aux caractéristiques différentes perçoivent à la retraite un montant de prestations inférieur ou supérieur à celui des cotisations qu'ils ont versées pendant leur vie active (Leimer, 1995; Geanakoplos *et al.*, 2000). Dans une étude comparative, Falkingham et Harding (1996) estiment qu'en Australie 38 % en moyenne des prestations reçues par les individus au cours de leur existence étaient financées par des impôts qu'ils payaient à un autre stade de leur cycle de vie, et que les 62 % restants de ces prestations correspondaient à une redistribution entre riches et pauvres; au Royaume-Uni, ces proportions étaient inverses, puisque 38 % des prestations perçues sur toute la durée de l'existence étaient financées par redistribution entre individus, et 62 % par redistribution entre les différents stades du cycle de vie de la même personne. Dans une récente étude, Ståhlberg (2007) compare un plus large éventail de pays et montre que le degré de redistribution sur la durée du cycle de vie est corrélé négativement avec le niveau de ciblage, ce qui signifie que les systèmes qui ciblent les ménages à bas revenu à un moment donné sont plus redistributifs entre riches et pauvres, mais qu'ils assurent une redistribution plus limitée au cours du cycle de vie[3].

Une autre mesure de l'équilibre entre ces deux types de redistribution est illustrée par le graphique 4.1, inspiré de Disney (2004). Ce graphique fait apparaître les taux de cotisation effectifs aux régimes publics de retraite en pourcentage des revenus d'activité (les pays étant classés en fonction du niveau de cotisation requis) ainsi que la proportion des cotisations qui est redistribuée entre individus, d'une part, et la part qui est redistribuée sur la durée de vie de chaque individu, d'autre part[4]. Dans un système équitable d'un point de vue actuariel, les droits à pension des individus correspondraient exactement à leurs revenus d'activité. Par contre, dans un système redistributif, le lien est ténu, voir inexistant, entre les revenus d'activité engrangés tout au long de la vie par un individu et ses droits à pension, et les taux de rendement des cotisations diffèrent sensiblement entre générations.

Il convient de souligner plusieurs points. Premièrement, selon ce critère, l'ampleur de la redistribution entre riches et pauvres varie fortement suivant les pays. Deuxièmement, dans tous les pays, la plus grande partie des cotisations de retraite correspond à une redistribution au cours du cycle de vie. Néanmoins, le niveau des cotisations affectées à la

Graphique 4.1. **Taux de cotisation aux régimes publics de retraite, parts redistributive et actuarielle, 1995**

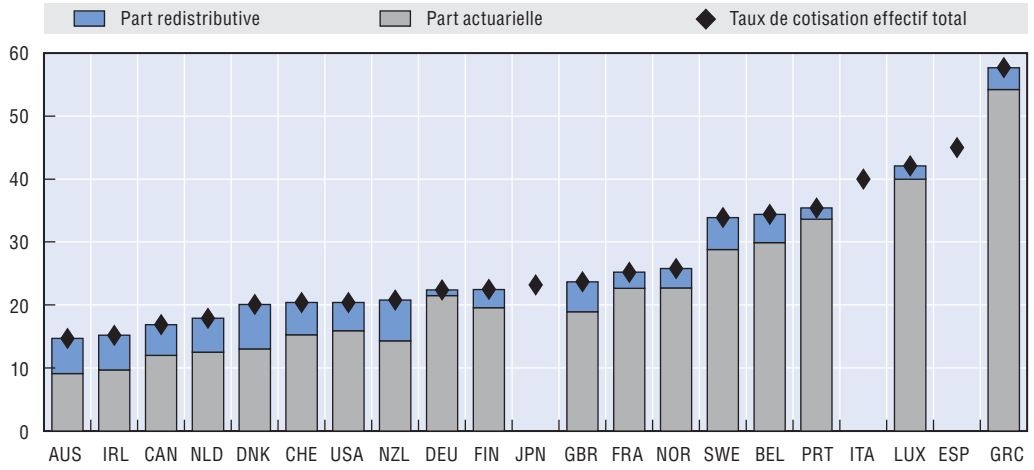

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457138104077

Source : Disney (2004).

redistribution des revenus au cours du cycle de vie est plus variable entre pays que le niveau des cotisations correspondant à la redistribution des ressources entre riches et pauvres. Enfin, on tend à observer une relation inverse entre le degré de redistribution entre riches et pauvres et le niveau des cotisations – les pays qui dépensent le plus se concentrent en général davantage sur la redistribution au cours du cycle de vie, tandis que ceux qui font une plus grande place à la redistribution entre riches et pauvres dépensent moins.

La redistribution au cours du cycle de vie ne peut réduire les inégalités observées entre individus sur toute la durée de vie, dans la mesure où il s'agit uniquement d'une manière de lisser la consommation d'une même personne, dont le revenu sur l'ensemble de la vie reste inchangé. Elle peut cependant réduire les inégalités à un moment donné, et atténuer à la fois la pauvreté sur la durée de vie (pour les personnes dont le revenu moyen sur l'ensemble de la vie est supérieur au seuil de pauvreté) et la pauvreté à un moment donné (Åberg, 1989)[5]. En outre, la redistribution au cours du cycle de vie peut également reposer sur des instruments qui n'entrent pas dans le périmètre classique de l'État-providence – et peuvent représenter dans certains pays la forme la plus courante de ce type de redistribution. Ainsi, l'accession à la propriété immobilière revêt un caractère fortement redistributif au cours du cycle de vie, dans la mesure où les ménages assument généralement des dépenses plus importantes pour l'acquisition de leur logement au moment où ils sont en activité, tandis qu'ils bénéficient de coûts de logement plus faibles à la retraite. De même, l'assurance maladie privée, l'épargne individuelle, les plans de retraite individuels et l'assurance-vie mixte reposent soit sur l'auto-assurance, soit sur une redistribution au cours du cycle de vie d'un individu ou d'une famille, mais n'opèrent généralement aucune redistribution entre catégories de revenus. Une différence essentielle entre redistribution publique et redistribution privée au cours du cycle de vie réside dans le fait que la seconde n'implique normalement aucune mutualisation des risques (hormis dans le cas des polices d'assurance). Lorsque les risques auxquels sont confrontés les individus (en termes de santé ou de chômage, par exemple) sont corrélés au

revenu, cette mutualisation peut également être considérée comme une forme de redistribution des revenus entre individus.

Les principales conditions requises pour qu'une redistribution (statique) ait lieu sont que la distribution des transferts monétaires et celle des impôts sur les ménages revêtent un caractère plus progressif que la distribution des revenus marchands. Globalement, le degré de redistribution atteint au moyen de l'impôt et des prestations sociales[6] reflète donc à la fois la progressivité des impôts et des prestations et leur importance, c'est-à-dire le niveau des dépenses engagées et des recettes collectées (Barr, 1992)[7]. La progressivité des prestations dépend du fait qu'elles soient ou non soumises à conditions de ressources (et, si oui, de la nature de ces conditions) et qu'elles soient forfaitaires ou liées aux revenus d'activité (et, dans le second cas, de la nature de ce lien). Par définition, dans un système de prestations soumises à conditions de ressources, les prestations servies aux individus les plus pauvres sont supérieures à la moyenne des prestations versées. Inversement, un système de prestations universelles forfaitaires offre des prestations de même valeur à tous les bénéficiaires, tandis que dans un système de prestations liées aux revenus d'activité, la moyenne des prestations est supérieure aux prestations minimums. Il s'ensuit que, *pour un montant donné de dépenses*, les prestations versées aux personnes les plus démunies seront plus élevées dans un système de prestations soumises à conditions de ressources que dans un système de prestations universelles, qui offrira lui-même aux pauvres des transferts plus généreux qu'un système de prestations liées aux revenus d'activité. Cela dit, ces caractéristiques des systèmes de protection sociale peuvent également influer sur l'ampleur globale des dépenses, la classe moyenne pouvant adhérer davantage aux programmes de protection sociale lorsque les prestations servies sont de nature universelle (Korpi et Palme, 1998). La question essentielle est donc celle de l'effet exercé par les différences de conception ou de caractéristiques redistributives des dispositifs lorsque les niveaux de dépenses et de prélèvements varient suivant les pays.

Niveau et caractéristiques des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages

Le tableau 4.2 illustre le niveau des transferts monétaires publics et celui des impôts sur les ménages, exprimés en pourcentage du revenu disponible des ménages dans divers pays de l'OCDE et calculés à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus. Il indique également l'évolution de ces pourcentages depuis le milieu des années 90. C'est en Corée et au Mexique que les transferts monétaires publics sont les plus faibles, puisqu'ils s'y établissent respectivement à 4 % et 6 % du revenu disponible des ménages, tandis qu'ils représentent environ 9 % de ce même revenu aux États-Unis. Ces transferts monétaires se situent entre 13 % et 20 % du revenu disponible des ménages en Australie, au Canada, en Finlande, en Irlande, en Islande, au Japon, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Suisse, en Turquie et au Royaume-Uni; ils atteignent entre 20 % et 30 % en Allemagne, au Danemark, en Espagne, en Grèce, en Italie, en Norvège, au Portugal, en République slovaque et en République tchèque; et ils sont supérieurs à 30 % en Autriche, en Belgique, en France, en Hongrie, au Luxembourg, en Pologne et en Suède. Depuis le milieu des années 90, les prestations ont diminué en pourcentage du revenu disponible des ménages dans une majorité de ces pays, cette baisse ayant été particulièrement forte en Finlande et en Suède, une fois ces pays sortis de leur profonde récession du début des années 90, mais aussi en Irlande, grâce à la vigueur de la croissance économique. Le poids

Tableau 4.2. **Poids relatif des transferts monétaires publics et des impôts dans le revenu disponible des ménages**

	Transferts monétaires publics				Impôts sur les ménages			
	Population d'âge actif	Population à l'âge de la retraite	Total		Population d'âge actif	Population à l'âge de la retraite	Total	
	Niveaux au milieu des années 2000			Variation depuis le milieu des années 90	Niveaux au milieu des années 2000			Variation depuis le milieu des années 90
Australie	10.1	48.7	14.3	–0.6	24.8	9.7	23.4	–1.4
Autriche[1]	27.4	101.3	36.6	. .	35.0	27.5	33.4	. .
Belgique[1]	22.3	96.9	30.5	–2.1	42.1	19.6	38.3	. .
Canada	9.3	46.7	13.6	–4.4	27.0	15.0	25.8	–3.5
Rép. tchèque[2]	17.0	79.1	24.3	3.2	23.9	6.1	21.6	0.9
Danemark	19.9	81.1	25.6	–5.6	53.8	44.2	52.5	–0.7
Finlande	12.4	18.1	14.4	–8.9	31.0	24.8	30.1	–3.7
France[3]	22.6	96.4	32.9	–0.1	28.8	11.1	26.0	0.5
Allemagne	16.4	82.2	28.2	4.9	41.1	12.5	35.5	–3.5
Grèce[4]	16.7	66.4	22.7	3.3	. .	. .	. .	. .
Hongrie[4]	27.5	85.6	35.1	1.1	. .	. .	. .	. .
Islande	12.3	79.7	19.2	. .	54.1	34.2	53.1	. .
Irlande[2]	13.3	55.8	17.7	–6.7	20.7	5.4	19.4	–3.6
Italie	21.1	87.4	29.2	0.6	32.0	21.1	30.2	1.2
Japon	11.0	55.8	19.7	8.2	21.0	15.4	19.7	–0.1
Corée	3.0	15.7	3.6	. .	8.1	5.0	8.0	. .
Luxembourg[1]	22.4	91.0	30.6	. .	26.3	14.8	23.8	. .
Mexique[4]	5.4	21.3	5.8	2.2	. .	. .	. .	. .
Pays-Bas	12.7	53.0	17.1	–3.5	26.9	10.0	24.7	–6.0
Nlle-Zélande	13.1	76.8	13.0	–2.8	29.1	19.8	29.0	–1.5
Norvège	15.4	72.7	21.7	0.4	35.0	22.7	33.2	1.3
Pologne[2, 4]	30.4	92.6	35.8	. .	28.8	17.9	27.7	. .
Portugal[2, 4]	20.3	74.2	25.5	–1.5	. .	. .	. .	. .
Rép. slovaque	22.0	86.0	26.0	. .	22.0	5.0	20.0	. .
Espagne[2, 4]	15.0	70.4	21.3	–2.3	. .	. .	. .	. .
Suède	21.4	96.3	32.7	–5.7	44.2	40.2	43.2	1.2
Suisse[2]	9.7	63.6	16.0	. .	36.6	32.9	36.0	. .
Turquie[4]	18.6	46.0	16.9	10.6	. .	. .	. .	. .
Royaume-Uni	8.7	54.3	14.5	–0.5	26.2	10.0	24.1	0.4
États-Unis	5.6	42.1	9.4	–1.5	27.7	16.4	25.6	–1.6
OCDE24[5]	15.8	69.7	21.9	–1.5	31.1	18.4	29.3	–1.3

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457251243501

1. Les seules données disponibles pour le milieu des années 90 sont nettes d'impôts sur les ménages.
2. Les variations indiquées concernent la période allant du milieu des années 90 aux alentours de 2000.
3. Les données disponibles concernent les transferts monétaires publics nets d'impôts (ce qui implique que les montants des impôts sur les ménages ne sont pas disponibles).
4. Les données relatives aux niveaux et aux variations reposent sur deux sources différentes.
5. Moyenne des 24 pays de l'OCDE pour lesquels on disposait de données relatives aux transferts monétaires publics « bruts » (c'est-à-dire avant impôts), d'une part, et aux impôts sur les ménages, d'autre part (c'est-à-dire tous les pays figurant dans ce tableau hormis l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, le Mexique, le Portugal et la Turquie).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

relatif des transferts monétaires s'est accru, en particulier en Turquie et au Japon ainsi qu'en Allemagne.

Comme on pouvait s'y attendre, c'est pour la population ayant atteint l'âge de la retraite que les transferts publics en espèces sont les plus importants, puisqu'ils représentent en moyenne deux tiers de leur revenu disponible, et plus de 90 % en Belgique,

en France, en Italie, au Luxembourg et en Suède – leur poids relatif dépassant même 100 % en Autriche. Les transferts monétaires ne représentent en revanche que la moitié environ du revenu des ménages âgés en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Irlande, au Japon, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Turquie, tandis qu'ils sont moins importants en Corée, au Mexique et, apparemment, en Finlande[8]. Pour les ménages dont le chef est en âge de travailler, le poids relatif des transferts est nettement moindre, puisqu'il s'établit en moyenne aux alentours de 15 % de leur revenu, sachant qu'il varie tout de même d'un niveau compris entre 3 % et 6 % en Corée, au Mexique et aux États-Unis à 30 % en Pologne.

Les impôts sur les ménages varient eux aussi énormément. Ils sont faibles en Corée, mais représentent plus de 40 % du revenu disponible en Suède et plus de 50 % au Danemark et en Islande[9]. Le niveau des impôts sur les ménages – tel qu'il est mesuré dans les enquêtes réalisées auprès des ménages – a enregistré une baisse moyenne de l'ordre de 1 point de pourcentage depuis le milieu des années 90, correspondant au recul observé du côté des transferts, les diminutions ayant été plus fortes aux Pays-Bas, au Canada, en Allemagne, en Irlande et en Finlande. Il est cependant clair que la relation entre les impôts et les transferts diffère suivant les pays. Ainsi, aux États-Unis – d'après les données d'enquête utilisées dans ce pays – les impôts sur les ménages (qui représentent 26 % de leur revenu) sont près de trois fois plus importants que les transferts monétaires publics. À l'autre extrême, en République tchèque, en France, au Luxembourg et en République slovaque, les transferts représentent une plus forte proportion du revenu disponible des ménages que les impôts, tels qu'ils sont mesurés. Une des causes essentielles de ces écarts réside en ce que les cotisations patronales de sécurité sociale – qui financent en grande partie l'État-providence dans ces pays ainsi que dans d'autres – sont versées directement par les employeurs à l'État, sans transiter par le secteur des ménages, de sorte qu'elles ne sont pas recensées dans les enquêtes sur les revenus des ménages.

Le tableau 4.3 permet de comparer les pays de l'OCDE en termes de distribution des transferts publics et des impôts sur les ménages entre catégories de revenus. La mesure présentée est le coefficient de concentration tel qu'il est défini au chapitre 3 (voir la note 14); étant donné que les individus sont classés en fonction de leur revenu disponible, et pas selon des transferts publics qu'ils reçoivent, le coefficient de concentration des transferts peut être négatif (dans le cas où les catégories de revenus les plus basses reçoivent une part des transferts supérieure à leur part du revenu disponible), sachant que plus la valeur du coefficient est faible et négative, plus il dénote une forte progressivité. En général, les transferts monétaires sont distribués de manière plus progressive que les revenus marchands dans tous les pays, ce qui réduit les inégalités. Si l'on classe les pays en fonction de la progressivité des transferts monétaires dans l'ensemble de la population, l'Australie arrive largement en tête, suivie par la Nouvelle-Zélande, le Danemark, le Royaume-Uni, la Finlande et l'Irlande, tandis que les pays où cette progressivité est la plus faible sont le Mexique, la Turquie, le Portugal et la Pologne. Dans tous les pays hormis le Portugal et la Turquie, les transferts destinés aux personnes d'âge actif sont distribués de manière plus progressive que ceux dont bénéficient les individus ayant atteint l'âge de la retraite, même si la différence est faible en Grèce, en Islande, en Pologne et au Portugal, ainsi qu'en Italie, au Luxembourg et en Espagne. On obtient un classement des pays assez similaire lorsqu'on examine les transferts destinés à la population à l'âge de la retraite et les transferts au profit de la population d'âge actif, même si le pays qui se caractérise par la distribution des transferts reflétant la progressivité la plus forte est la Finlande pour les

Tableau 4.3. **Progressivité des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages**

Coefficients de concentration des transferts monétaires et des impôts sur les ménages, milieu des années 2000

	Transferts monétaires publics			Impôts sur les ménages		
	Population d'âge actif	Population à l'âge de la retraite	Total	Population d'âge actif	Population à l'âge de la retraite	Total
Australie	–0.431	–0.080	–0.400	0.492	0.816	0.533
Autriche	0.130	0.256	0.157	0.365	0.464	0.381
Belgique	–0.141	0.169	–0.120	0.363	0.420	0.398
Canada	–0.173	–0.006	–0.152	0.472	0.586	0.492
Rép. tchèque	–0.151	0.037	–0.154	0.424	0.789	0.471
Danemark	–0.303	–0.054	–0.316	0.332	0.336	0.349
Finlande	–0.258	–0.138	–0.219	0.419	0.444	0.428
France	0.098	0.285	0.136	0.354	0.474	0.374
Allemagne	–0.066	0.175	0.013	0.439	0.485	0.468
Grèce[1]	0.176	0.202	0.115	. .	. .	. .
Hongrie[1]	–0.025	0.119	–0.016	. .	. .	. .
Islande	0.018	0.037	–0.041	0.257	0.296	0.267
Irlande	–0.205	–0.001	–0.214	0.531	0.782	0.570
Italie	0.158	0.225	0.135	0.512	0.623	0.546
Japon	0.020	0.121	0.010	0.356	0.429	0.378
Corée	0.040	0.282	–0.012	0.363	0.462	0.380
Luxembourg	0.075	0.145	0.085	0.404	0.430	0.420
Mexique[1]	0.407	0.518	0.373	. .	. .	. .
Pays-Bas	–0.223	–0.014	–0.198	0.436	0.705	0.471
Nlle-Zélande	–0.331	–0.011	–0.345	0.485	0.249	0.498
Norvège	–0.177	0.074	–0.183	0.355	0.433	0.376
Pologne[1]	0.173	0.198	0.185	0.382	0.325	0.379
Portugal[1]	0.315	0.295	0.247	. .	. .	. .
Rép. slovaque	–0.030	0.104	–0.056	0.388	0.726	0.422
Espagne[1]	0.102	0.175	0.063	. .	. .	. .
Suède	–0.153	0.090	–0.145	0.330	0.312	0.337
Suisse	–0.176	0.015	–0.170	0.211	0.202	0.223
Turquie[1]	0.320	0.288	0.347	. .	. .	. .
Royaume-Uni	–0.347	0.035	–0.275	0.486	0.614	0.533
États-Unis	–0.115	0.105	–0.089	0.549	0.658	0.586
OCDE24[2]	–0.107	0.085	–0.099	0.404	0.502	0.428

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457274440541

Note : le coefficient de concentration est calculé de la même manière que le coefficient de Gini du revenu des ménages, de sorte qu'une valeur égale à zéro signifie que toutes les catégories de revenus reçoivent une part égale des transferts aux ménages ou paient une part égale des impôts. Néanmoins, les individus sont classés en fonction du revenu disponible, par unité de consommation, du ménage auquel ils appartiennent.

1. Les données disponibles concernent les transferts monétaires publics nets d'impôts (ce qui implique que les montants des impôts sur les ménages ne sont pas disponibles).
2. Moyenne des 24 pays de l'OCDE pour lesquels on disposait de données relatives aux transferts monétaires publics « bruts » (c'est-à-dire avant impôts), d'une part, et aux impôts sur les ménages, d'autre part (c'est-à-dire tous les pays figurant dans ce tableau hormis l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, le Mexique, le Portugal et la Turquie).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

personnes à l'âge de la retraite, alors qu'il s'agit de l'Australie pour les individus en âge de travailler.

La partie droite du tableau 4.3 illustre la distribution des impôts sur les ménages (impôts sur le revenu et cotisations sociales acquittées par les travailleurs). Dans la mesure où les impôts sont déduits des revenus des ménages, la valeur du coefficient de concentration est d'autant plus élevée que la distribution des impôts sur les ménages est

progressive. C'est aux États-Unis que ces impôts sont les plus progressifs, ce qui tient probablement au rôle plus important qu'y jouent les crédits d'impôt remboursables, tels que le crédit d'impôt sur les revenus du travail et le crédit d'impôt pour enfant à charge. Globalement, la progressivité des impôts varie moins suivant les pays que celle des transferts. Après les États-Unis, ce sont les autres pays anglo-saxons – l'Irlande, l'Australie, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et le Canada – ainsi que l'Italie qui tendent à se caractériser par la fiscalité la plus progressive, suivis par les Pays-Bas, la République tchèque et l'Allemagne. Les pays où les impôts sur les ménages tendent à être les moins progressifs sont les pays nordiques, la France et la Suisse. Dans la plupart des pays, mais pas tous, la fiscalité est plus progressive pour la population à l'âge de la retraite que pour la population d'âge actif, ce qui tient à l'existence de divers allègements fiscaux accordés aux retraités à bas revenus.

La progressivité des transferts varie en outre sensiblement suivant les types de prestations, les plus progressives étant les allocations logement (parce qu'elles tendent à être liées au revenu), les « autres prestations » (qui incluent l'aide sociale), les prestations de chômage et les prestations familiales en espèces (tableau 4.4). C'est dans les pays nordiques que la distribution des allocations logement dénote la plus forte progressivité, tandis que les systèmes de prestations familiales les plus progressifs sont ceux des États-Unis et des autres pays anglo-saxons, où ces prestations sont plus couramment soumises à conditions de ressources.

Néanmoins, la progressivité du système fiscal dépend également du niveau d'inégalité des revenus imposables, et la progressivité effective d'un barème d'imposition donné sera plus forte dans un pays où la distribution des revenus imposables est plus inégale. Le tableau 4.5 corrige cet effet en présentant le coefficient de concentration des impôts sur les ménages divisé par le coefficient de Gini du revenu marchand (troisième colonne), ainsi que le ratio entre la part des impôts acquittée par les 10 % d'individus les plus riches de la population et la part du revenu marchand qu'ils perçoivent (sixième colonne). D'après les coefficients de concentration des impôts sur les ménages, c'est aux États-Unis que le système fiscal est le plus progressif et que le décile le plus riche de la population représente la part la plus élevée des impôts prélevés sur les ménages. Néanmoins, ce même décile de la population américaine se caractérise également par une des proportions du revenu marchand les plus fortes parmi les pays de l'OCDE. Une fois les données normalisées pour tenir compte de cette inégalité sous-jacente, l'Irlande présente le système fiscal le plus progressif à l'aune du ratio des coefficients de concentration des impôts sur les ménages et du revenu marchand, tandis que c'est en Australie et aux États-Unis que la part des impôts acquittée par le décile plus riche de la population rapportée à sa part du revenu marchand est la plus élevée.

Quelle est la relation entre le niveau des dépenses publiques affectées aux transferts monétaires et la progressivité de ces programmes de dépenses ? En d'autres termes, les pays de l'OCDE caractérisés par les programmes de transferts en espèces les plus progressifs dépensent-ils davantage ou moins que les autres ? Le graphique 4.2, qui met en regard le poids relatif des transferts monétaires publics en pourcentage du revenu disponible des ménages par unité de consommation, mesuré à partir d'enquêtes, et la concentration de ces transferts dans divers pays de l'OCDE, apporte des éléments de réponse. Ce graphique laisse à penser qu'il existe une relation négative entre la progressivité des programmes et le niveau des dépenses, les dépenses plus importantes allant de pair avec une plus faible progressivité (ainsi, les pays se trouvant dans la partie

Tableau 4.4. **Progressivité des transferts monétaires publics par type de programme**

Coefficients de concentration des transferts monétaires, milieu des années 2000

	Pensions de retraite	Prestations d'invalidité	Indemnités pour accidents du travail et maladies professionnelles	Pensions de réversion	Prestations familiales en espèces	Prestations de chômage	Allocations de logement	Autres prestations
Australie	–0.47	–0.35	. .	–0.30	–0.33	–0.44	. .	–0.40
Autriche	0.25	0.14	0.16	0.00	–0.09	–0.17	–0.48	–0.05
Belgique	–0.09	–0.27	–0.13	–0.14	0.03	–0.22	–0.15	–0.50
Canada	–0.11	. .	.	. .	–0.46	–0.06	. .	–0.22
Rép. tchèque	–0.11	–0.06	. .	0.19	–0.26	–0.28	–0.66	–0.36
Danemark	–0.49	–0.18	. .	. .	–0.04	–0.22	–0.58	–0.37
Finlande	–0.44	0.07	0.12	0.02	–0.07	–0.24	–0.61	–0.39
France	0.25	0.14	. .	0.05	–0.13	0.08	–0.55	–0.23
Allemagne	0.10	. .	0.07	–0.04	–0.04	–0.28	0.00	–0.24
Grèce	0.15	0.06	0.25	0.02	–0.02	0.04	–0.17	–0.11
Hongrie	0.01	. .	. .	. .	–0.06	–0.25	. .	–0.17
Irlande	–0.32	–0.27	0.27	0.08	–0.21	–0.07	–0.46	0.02
Italie	0.22	0.90	. .	. .	–0.52	–0.04	. .	–0.05
Japon	0.02	. .	. .	. .	. .	–0.11	. .	–0.33
Luxembourg	0.17	0.00	. .	0.13	–0.02	–0.09	–0.41	–0.52
Pays-Bas	–0.16	–0.11	. .	–0.14	–0.36	0.03	–0.65	–0.37
Nlle-Zélande	–0.32	–0.35	–0.41	0.02	–0.43	–0.38	–0.37	–0.14
Norvège	–0.27	–0.06	. .	–0.18	–0.06	–0.12	–0.65	–0.24
Pologne	0.26	0.04	0.40	0.15	–0.22	0.13	–0.26	–0.13
Portugal	0.33	0.03	. .	0.03	. .	0.20	0.13	–0.77
Rép. slovaque	0.00	–0.19	–0.01	0.24	–0.01	–0.07	0.84	–0.59
Espagne	0.04	0.11	0.14	0.05	0.35	0.02	0.48	0.02
Suède	–0.19	0.25	0.25	. .	–0.07	–0.10	–0.66	–0.16
Suisse	–0.19	. .	. .	. .	–0.02	–0.15	. .	–0.29
Turquie	0.37	0.07	. .	0.25	0.17	0.08	. .	0.52
Royaume-Uni	–0.21	–0.20	. .	. .	. .	. .	. .	–0.37
États-Unis	–0.04	. .	. .	. .	–0.56	0.07	. .	–0.10
OCDE27	–0.05	–0.01	0.10	0.02	–0.14	–0.10	–0.29	–0.24

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457284615080

Note : les données correspondent au milieu des années 2000 pour tous les pays. Il s'agit des transferts monétaires publics « bruts » (c'est-à-dire avant impôts) pour tous les pays hormis l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande le Mexique, la Pologne, le Portugal et la Turquie (où les données d'enquêtes sur les transferts sont publiées nettes d'impôts). OCDE27 est la moyenne de tous les pays pour lesquels des données étaient disponibles.
Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

inférieure gauche du graphique tendent à dépenser moins tout en ayant des systèmes plus progressifs). Néanmoins, les pays de l'OCDE aux revenus les plus faibles, tels que le Mexique et la Turquie (qui, avec la Corée, ne figurent pas dans ce graphique en raison du caractère plus limité de leurs systèmes de protection sociale), conjuguent un bas niveau de dépenses et une faible progressivité.

Le rôle des transferts publics (et des impôts sur les ménages) varie également en fonction de caractéristiques individuelles telles que l'âge. Le graphique 4.3 mesure ce phénomène en faisant apparaître le poids relatif des prestations nettes (transferts monétaires publics diminués des impôts sur les ménages) dans le revenu disponible de différents groupes d'âge, la catégorie des personnes âgées de 41 à 50 ans servant de base de comparaison. Les taux de prestations nettes sont généralement positifs pour les personnes

Tableau 4.5. **Autres mesures de la progressivité des impôts dans certains pays de l'OCDE, 2005**

	A. Concentration des impôts sur les ménages et du revenu marchand			B. Poids relatif du décile le plus riche, en pourcentage		
	1. Coefficient de concentration des impôts sur les ménages	2. Coefficient de Gini du revenu marchand	3. Ratio des coefficients de concentration (1/2)	1. Poids relatif du décile le plus riche dans les impôts	2. Poids relatif du décile le plus riche dans le revenu marchand	3. Ratio des poids relatifs du décile le plus riche (1/2)
Australie	0.53	0.46	1.16	36.8	28.6	1.29
Autriche	0.38	0.43	0.88	28.5	26.1	1.10
Belgique	0.40	0.49	0.80	25.4	27.1	0.94
Canada	0.49	0.44	1.13	35.8	29.3	1.22
Rép. tchèque	0.47	0.47	0.99	34.3	29.4	1.17
Danemark	0.35	0.42	0.84	26.2	25.7	1.02
Finlande	0.43	0.39	1.11	32.3	26.9	1.20
France	0.37	0.48	0.77	28.0	25.5	1.10
Allemagne	0.47	0.51	0.92	31.2	29.2	1.07
Islande	0.27	0.37	0.72	21.6	24.0	0.90
Irlande	0.57	0.42	1.37	39.1	30.9	1.26
Italie	0.55	0.56	0.98	42.2	35.8	1.18
Japon	0.38	0.44	0.85	28.5	28.1	1.01
Corée	0.38	0.34	1.12	27.4	23.4	1.17
Luxembourg	0.42	0.45	0.92	30.3	26.4	1.15
Pays-Bas	0.47	0.42	1.11	35.2	27.5	1.28
Nlle-Zélande	0.50	0.47	1.05	35.9	30.3	1.19
Norvège	0.38	0.43	0.87	27.4	28.9	0.95
Pologne	0.38	0.57	0.67	28.3	33.9	0.84
Rép. slovaque	0.42	0.46	0.92	32.0	28.0	1.14
Suède	0.34	0.43	0.78	26.7	26.6	1.00
Suisse	0.22	0.35	0.63	20.9	23.5	0.89
Royaume-Uni	0.53	0.46	1.16	38.6	32.3	1.20
États-Unis	0.59	0.46	1.28	45.1	33.5	1.35
OCDE24	0.43	0.45	0.96	31.6	28.4	1.11

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457288343318

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Graphique 4.2. **Niveau et concentration des transferts monétaires publics dans certains pays de l'OCDE, milieu des années 2000**

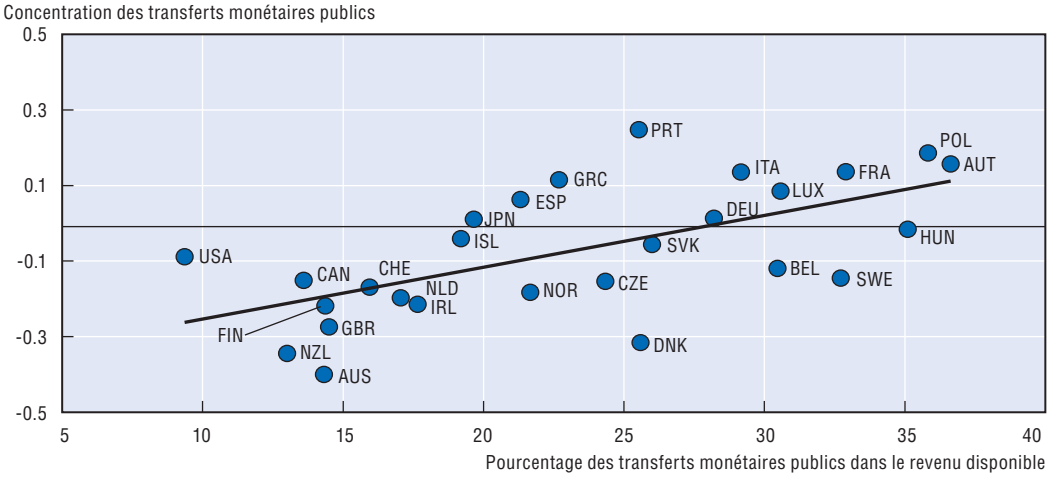

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457142066734

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Graphique 4.3. **Poids relatif des prestations publiques nettes dans le revenu disponible par groupe d'âge, milieu des années 2000**

Écart en points de pourcentage par rapport à celui des personnes âgées de 41 à 50 ans

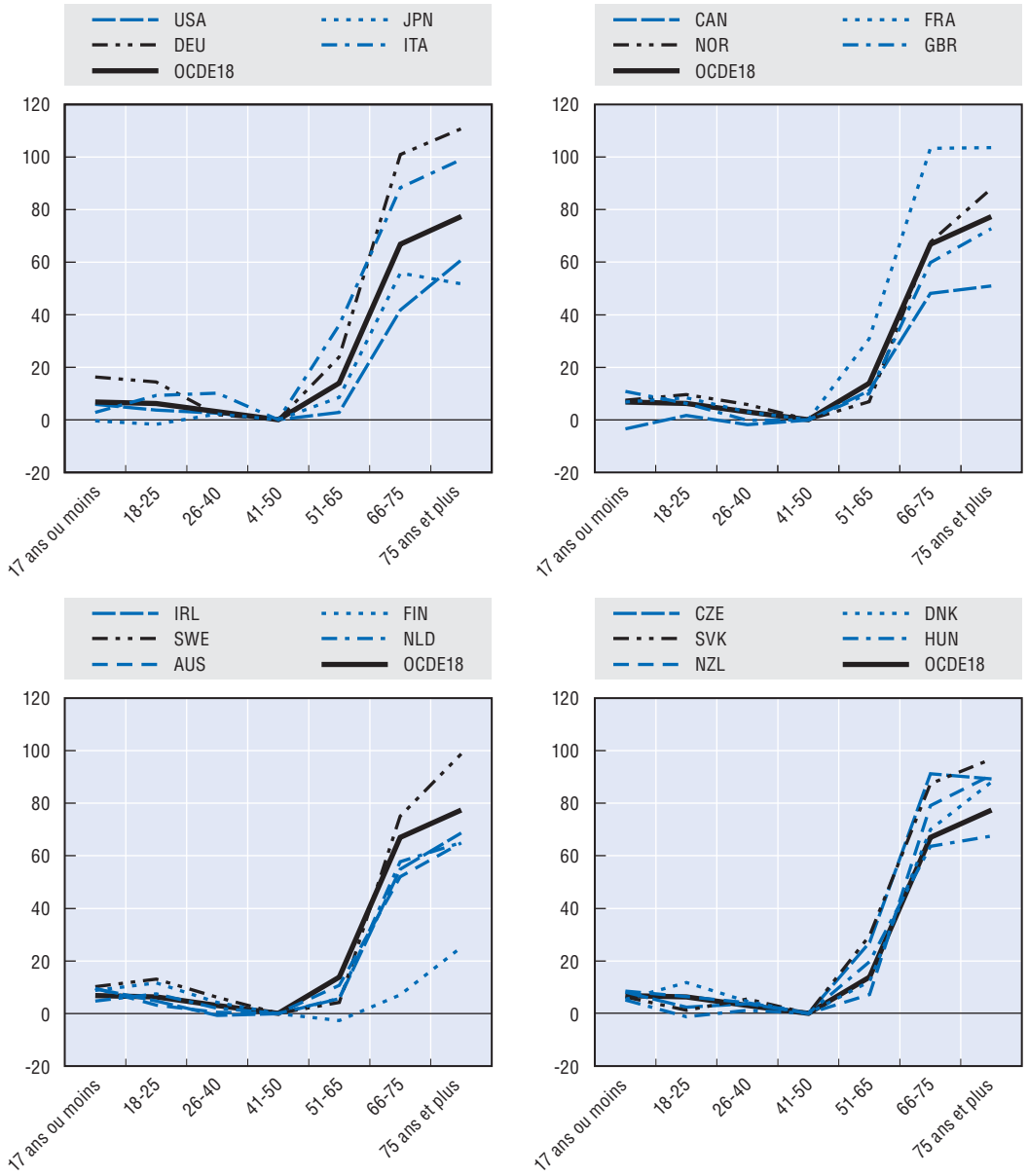

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457173274081

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

ayant atteint l'âge de la retraite, et négatifs pour les groupes d'âge plus jeunes. Comparée à celle du groupe de référence des 41-50 ans (qui correspond aux personnes acquittant le montant le plus élevé d'impôts par rapport aux transferts qu'ils reçoivent), la situation des enfants – c'est-à-dire des moins de 18 ans – n'est que légèrement meilleure. On observe cependant des différences très sensibles entre pays au niveau de ces courbes, dont la pente est beaucoup plus aiguë pour l'Allemagne, l'Italie et la Suède que pour l'Australie, le Canada et les États-Unis. Ces courbes de revenu par âge sont importantes non seulement parce qu'elles jouent un rôle dans la distribution actuelle des revenus des ménages, mais

aussi parce qu'elles donnent une indication de la manière dont les évolutions démographiques pourraient entraîner une augmentation des dépenses publiques dans l'avenir (Dang *et al.*, 2006).

Quelle est l'ampleur de la redistribution effectuée au moyen des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages ?

La manière la plus directe d'illustrer l'effet des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages sur la distribution du revenu consiste à comparer la même mesure des inégalités calculée pour les différents types de revenus décrits dans le tableau 4.1. Tout en reflétant les différences d'ampleur et de structure des programmes de protection sociale et des systèmes fiscaux entre pays, ces mesures constituent des indicateurs synthétiques pratiques, qui sont utiles pour comparer les pays et cerner les évolutions au fil du temps. Cette section porte uniquement sur les pays de l'OCDE pour lesquels on disposait *à la fois* de données relatives aux impôts sur les ménages et aux transferts publics bruts (à savoir 24 pays pour l'année la plus récente – l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, le Mexique, le Portugal et la Turquie étant exclus – en ce qui concerne l'analyse des niveaux, et 19 pays pour l'analyse des évolutions intervenues depuis 1995 – l'Autriche, la Belgique, la Corée, la République slovaque et la République tchèque s'ajoutant à la liste des pays exclus).

Le graphique 4.4 illustre deux mesures de l'« efficacité » des systèmes de prélèvements et de prestations en termes de réduction des inégalités de revenus : le pourcentage de réduction des inégalités de revenu correspondant au passage du revenu marchand au revenu disponible (dans la partie supérieure du graphique) et la différence absolue entre les deux mesures de l'inégalité des revenus exprimée en points (dans la partie inférieure du graphique). Ces mesures sont calculées de deux manières.

- Suivant la première méthode (illustrée par les losanges), l'inégalité de la distribution du revenu marchand est évaluée en classant les individus en fonction de leur niveau de revenu marchand. Sur cette base, en moyenne, pour l'ensemble des 24 pays couverts, la fiscalité et les transferts réduisent l'inégalité des revenus d'environ un tiers (c'est-à-dire que le coefficient de Gini diminue de 0.15 point environ), les baisses mesurées allant de 45 % environ au Danemark, en Suède et en Belgique à moins de 8 % en Corée.
- Avec la seconde méthode (illustrée par les barres), le coefficient de Gini du revenu marchand repose sur un classement des individus selon leur revenu disponible, c'est-à-dire en fonction de la position qu'ils occupent « après » redistribution, et non de la position dans laquelle ils se trouvaient « avant » redistribution. D'après cette seconde mesure, la réduction de l'inégalité des revenus découlant des impôts et des transferts est légèrement supérieure à un quart (soit 0.11 point), les baisses mesurées allant de 40 % environ en Suède et au Danemark à 5 % en Corée.

La différence entre ces deux mesures de redistribution résulte de l'effet du « reclassement » de certains ménages lié aux programmes de protection sociale (Ankrom, 1993). Cette différence est intéressante, car une des limites de l'approche classique de la mesure de la redistribution tient à l'hypothèse de référence par rapport à laquelle la redistribution est évaluée. Layard (1977), par exemple, fait valoir que l'approche classique exagère l'impact redistributif de l'État-providence, parce qu'elle repose sur l'hypothèse que les différents niveaux de dépenses de protection sociale et de fiscalité n'ont aucune incidence sur les comportements, et donc sur la distribution des revenus marchands. Ainsi, dans les pays où les retraites publiques sont généreuses, l'approche classique

Graphique 4.4. **Inégalités de revenu avant et après impôts et transferts dans certains pays de l'OCDE**

Différence de coefficient de concentration, aux alentours de 2005

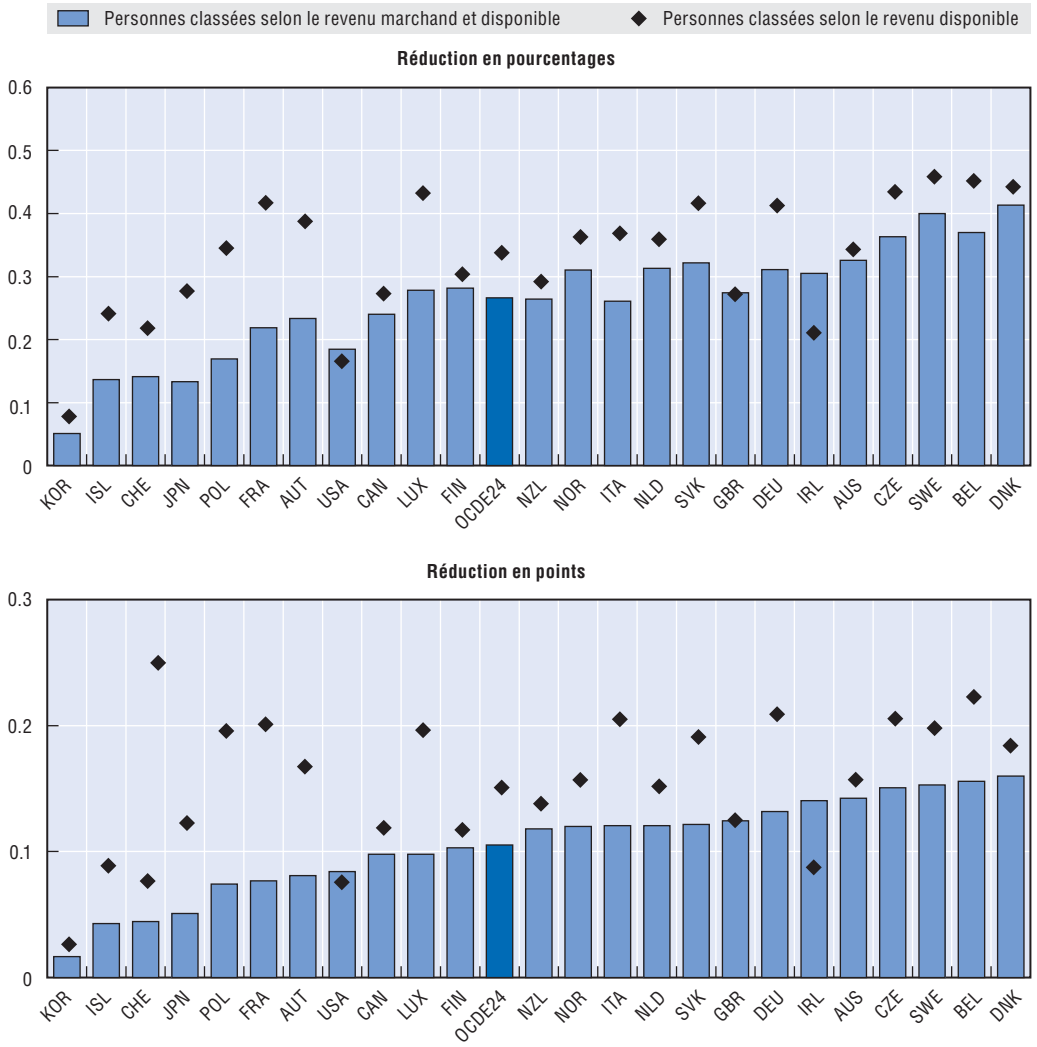

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457173814085

Note : Les pays sont classés, de gauche à droite, dans l'ordre croissant de la réduction (en points) du coefficient de concentration obtenue grâce aux impôts sur les ménages et aux transferts monétaires publics, d'après le classement des individus en fonction du revenu disponible du ménage auquel ils appartiennent. Les barres verticales reposent sur des données groupées sur les revenus marchand et disponible moyens, par déciles d'individus classés en fonction du revenu disponible du ménage auquel ils appartiennent. Les losanges reposent sur des données individuelles, pour lesquelles les personnes sont classées en fonction de leur revenu marchand (s'agissant du coefficient de Gini du revenu marchand) et de leur revenu disponible (s'agissant du coefficient de Gini du revenu disponible).

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

implique que les membres de la classe moyenne basculent dans la pauvreté en termes de revenu marchand à la retraite simplement parce que c'est l'État, et non le marché, qui leur verse leur retraite : les pensions publiques liées aux revenus d'activité sont alors jugées très efficaces en termes de réduction des inégalités, en partie parce qu'elles permettent aux retraités à revenu moyen de retrouver leur classement d'avant la retraite. Une comparaison de ces deux mesures laisse à penser que, dans certains pays de l'OCDE, une part très significative de la redistribution mesurée suivant l'approche classique correspond

à un tel reclassement des individus. D'ailleurs, les pays où cet effet de reclassement est le plus marqué sont précisément ceux où les retraites publiques représentent plus de 90 % du revenu disponible total de la population à l'âge de la retraite – à savoir l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et la Suède. Par contre, ce reclassement est plus limité en Corée, aux États-Unis, au Canada, en Finlande, au Royaume-Uni, en Irlande et en Australie, où les pensions publiques représentent 50 % ou moins du revenu disponible des retraités.

Les pays où la redistribution au moyen des impôts et des transferts est la plus forte se caractérisent généralement par les distributions les moins inégalitaires du revenu disponible des ménages, quoique avec des variations considérables suivant les pays (en particulier à l'aune des différences mesurées en points, illustrées par le graphique 4.5). Ainsi, le niveau des inégalités de revenu disponible en Islande et en Suisse est similaire à celui mesuré en Belgique et en République tchèque, même si l'impact de l'État-providence est sensiblement plus marqué dans les deux derniers pays; en outre, la Suède et le Danemark affichent des réductions des inégalités presque deux fois plus fortes qu'aux États-Unis et se caractérisent par un niveau d'inégalité de revenu disponible environ moitié moindre que celui observé aux États-Unis.

Il est également possible de comparer l'ampleur de la redistribution réalisée à l'aide de chacun de ces deux instruments. Diverses méthodes peuvent être utilisées à cette fin, mais leur mise en œuvre diffère en ce qui concerne les données requises, et elles peuvent déboucher sur des conclusions divergentes. Une méthode simple, pouvant être appliquée aux données disponibles, consiste à examiner, d'une part, la différence entre les coefficients de concentration du revenu marchand et du revenu brut après transferts, en tant que mesure de l'impact des transferts monétaires, et d'autre part, la différence entre les coefficients de concentration du revenu brut après transferts et du revenu disponible, en tant que mesure de l'impact des impôts sur les ménages (graphique 4.6)[10]. Dans un

Graphique 4.5. **Relation entre l'effet de réduction des inégalités découlant des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages et l'inégalité des revenus, milieu des années 2000**

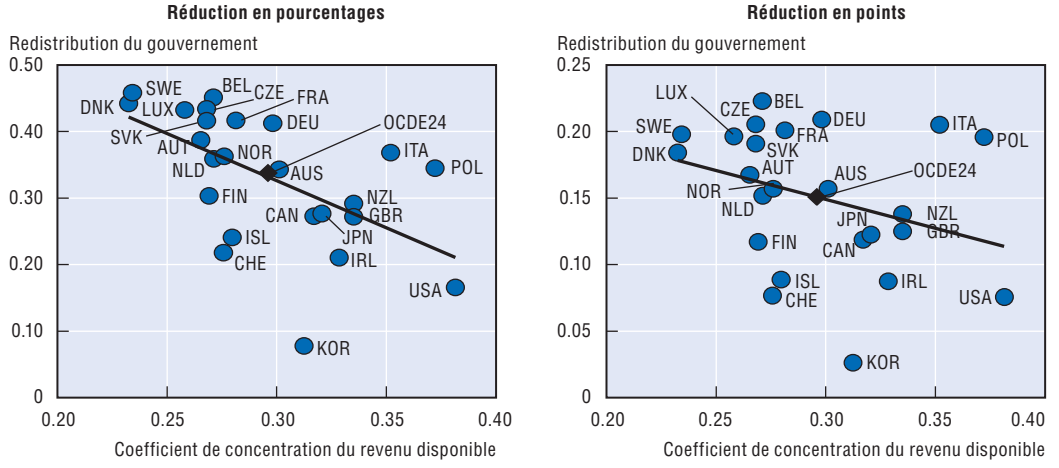

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457214266872

Note : La redistribution réalisée par l'État est mesurée par la différence entre le coefficient de concentration du revenu marchand et celui du revenu disponible, les individus étant classés dans les deux cas en fonction de leur revenu disponible. Cette mesure est calculée à partir de données sur les revenus (marchands et disponibles) moyens par décile d'individus classés suivant le revenu disponible du ménage auquel ils appartiennent.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Graphique 4.6. **Réduction des inégalités imputable aux transferts monétaires publics et aux impôts sur les ménages**

Réduction du coefficient de concentration, en points

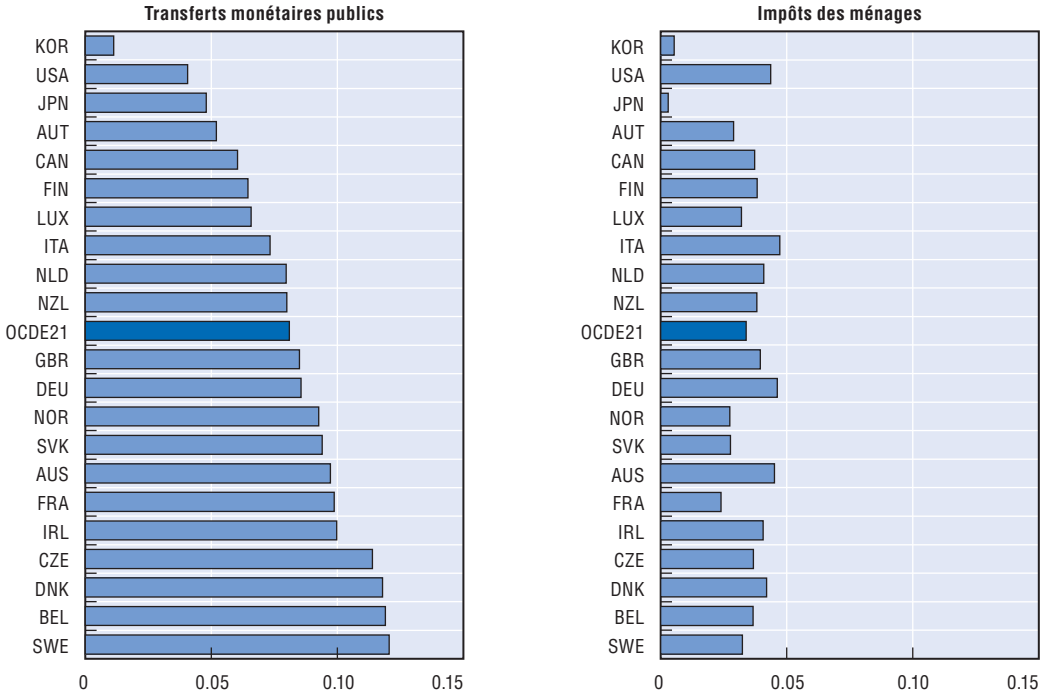

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457227518407

Note : L'effet des transferts monétaires publics sur les inégalités de revenus est mesuré par la différence entre le coefficient de concentration du revenu marchand et celui du revenu brut après transferts, tandis que l'effet des impôts est mesuré par la différence entre le coefficient de concentration du revenu brut après transferts et celui du revenu disponible. Les coefficients de concentration sont calculés à partir d'informations sur le poids relatif des transferts et des impôts dans le revenu, les individus étant classés en fonction du niveau du revenu disponible par unité de consommation du ménage auquel ils appartiennent.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

souci de cohérence avec la mesure privilégiée employée dans le graphique 4.4, pour calculer tant les inégalités de revenu marchand que les inégalités de revenu disponible, nous avons classé les individus suivant leur revenu disponible, de sorte que l'effet de reclassement évoqué plus haut est éliminé. Selon cette approche, la redistribution effectuée au moyen des transferts monétaires publics est en moyenne deux fois supérieure à celle obtenue à l'aide des impôts sur les ménages, même si les États-Unis se singularisent par le fait que la redistribution fondée sur le système fiscal y est plus importante que celle fondée sur les transferts monétaires. La Corée et le Japon font également figure d'exceptions en raison du très faible niveau de redistribution résultant de leur système fiscal[11].

D'après l'indicateur privilégié de redistribution (illustré par les barres du graphique 4.4), qui permet d'éliminer l'effet de « reclassement », l'effet global des transferts et des impôts en termes de réduction des inégalités est similaire en Irlande et en Australie à celui observé en Suède et au Danemark, tandis que le niveau de la redistribution effectuée au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande est similaire à ceux mesurés en Allemagne et aux Pays-Bas, par exemple. Par conséquent, les niveaux plus élevés d'inégalité de revenu disponible dans ces quatre pays anglo-saxons ne s'expliquent

pas par une moindre efficacité de l'État-providence, mais avant tout par une plus forte inégalité de revenu marchand, en particulier de revenu d'activité des ménages[12].

L'ampleur de la redistribution a-t-elle évolué au fil du temps ? C'est ce que montre le graphique 4.7. Les pays situés au-dessus de la diagonale se caractérisent aujourd'hui par une redistribution plus limitée qu'au cours des années 90, tandis que le constat inverse vaut pour les pays se trouvant au-dessous de la diagonale. Les situations sont très diverses suivant les pays. Lorsqu'on examine l'effet combiné des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages (partie supérieure du graphique), on constate qu'un certain nombre de pays, tels que l'Italie, l'Allemagne et la République tchèque, réalisent aujourd'hui une redistribution plus poussée que par le passé (même si cela tient peut-être en partie à une plus grande inégalité des revenus marchands), tandis que d'autres – la Finlande, la Norvège, la Suède, l'Irlande, le Canada et les États-Unis – ont aujourd'hui des

Graphique 4.7. **Évolution des effets redistributifs des transferts monétaires publics et des impôts au fil du temps**

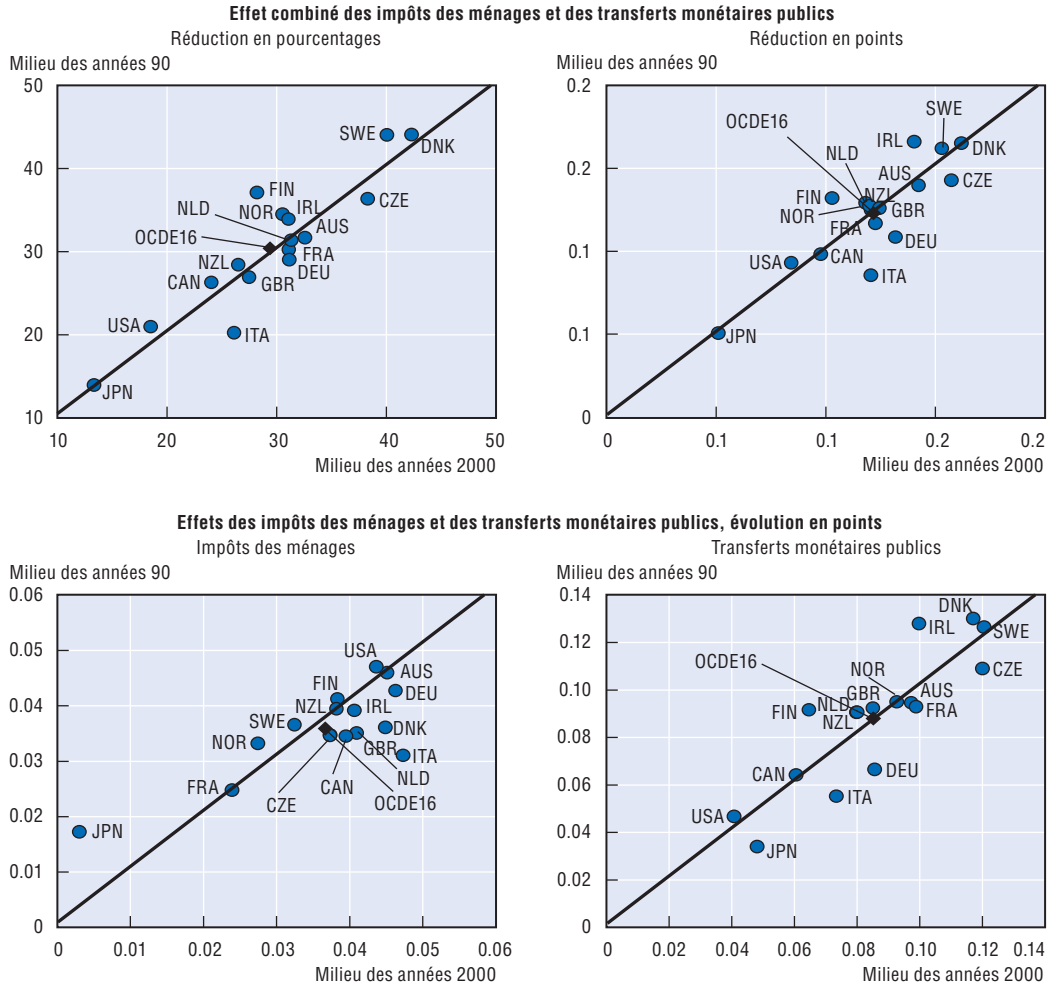

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457241336373

Note : La redistribution réalisée par l'État est mesurée par la différence entre le coefficient de concentration du revenu marchand et celui du revenu disponible « sans reclassement », tel que mesuré à partir de données sur les revenus (marchands et disponibles) moyens par décile d'individus classés suivant le revenu disponible du ménage auquel ils appartiennent.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

systèmes moins redistributifs, et que la situation a très peu évolué dans un troisième groupe d'économies[13]. Dans plusieurs pays comme les Pays-Bas, un niveau inchangé de redistribution est allé de pair avec une distribution moins inégalitaire du revenu disponible reflétant de fortes réductions des inégalités de revenu marchand (de près de 6 points de pourcentage). Lorsqu'on examine séparément les évolutions liées aux deux instruments de redistribution utilisés par l'État (partie inférieure du graphique), l'impact redistributif des impôts sur les ménages semble avoir diminué au Japon et en Norvège, et augmenté en Italie, au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. L'effet redistributif des transferts monétaires publics s'est atténué en Finlande et en Irlande, tandis que le contraire s'est produit en Allemagne et en Italie.

Une autre façon d'évaluer l'impact de différents systèmes de protection sociale est illustrée par le tableau 4.6, qui présente des mesures de l'efficience et de l'efficacité de la fiscalité et des transferts en termes de réduction des inégalités. Suivant l'approche adoptée par Beckerman (1979), l'efficacité est définie comme la réduction en points de pourcentage du coefficient de concentration mesurant l'inégalité des revenus due aux impôts sur les ménages, d'une part, et aux transferts monétaires publics, d'autre part, dans chacun des pays de l'OCDE considérés (graphique 4.6). Selon la même approche, l'efficience est égale à la mesure d'efficacité des impôts sur les ménages (ou des transferts monétaires publics) multipliée par 100 et divisée par le poids relatif de ces mêmes impôts (ou transferts) dans le revenu disponible des ménages. Ainsi, en Australie, pour chaque point de pourcentage d'impôts sur les ménages, le coefficient de concentration du revenu brut est réduit de 0.193 point de pourcentage, tandis que pour chaque point de pourcentage de transferts monétaires publics, l'inégalité des revenus marchands est réduite de 0.679 point de pourcentage (partie C du graphique). D'après la mesure d'« efficacité » qui figure dans la partie A du tableau, les systèmes fiscaux les plus performants en termes de réduction des inégalités de revenus sont ceux de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Australie, des États-Unis, du Danemark, de l'Irlande et des Pays-Bas, tandis que les moins performants sont ceux du Japon, de la Corée et de la Suisse (deuxième colonne). Lorsqu'on examine les transferts monétaires publics, les réductions les plus fortes des inégalités de revenus sont enregistrées par la Suède, la Belgique, le Danemark et le République tchèque, et les plus faibles par la Corée et les États-Unis (troisième colonne).

Globalement, l'indicateur d'efficience donne une image légèrement différente de celle obtenue avec certains des indicateurs précédents. Il reste que les systèmes de transferts sont non seulement plus efficaces mais aussi nettement plus efficients que les systèmes fiscaux en termes de réduction des inégalités, même si le classement de certains pays change lorsqu'on utilise l'indice d'efficience au lieu des coefficients de concentration. Ainsi, l'Australie se caractérise par un système fiscal légèrement moins progressif que celui des États-Unis (partie D du tableau), mais un peu plus efficient en termes de réduction des inégalités (partie C du tableau).

Ce tableau indique également la corrélation existant entre différentes caractéristiques des États-providence de l'OCDE. Comme on pouvait s'y attendre, les corrélations les plus fortes sont celles observées entre l'indice de concentration et l'efficience des impôts sur les ménages (partie D du tableau) et entre l'indice de concentration et l'indice d'efficience des transferts monétaires publics (dans ce cas, la corrélation est négative car les systèmes de transferts les plus progressifs se caractérisent par des coefficients de concentration négatifs, comme indiqué précédemment). Les coefficients de corrélation entre les autres mesures indiquées sont modérément élevés, même si l'efficacité et l'efficience sont plus fortement corrélées dans le cas des impôts que dans celui des transferts.

CROISSANCE ET INÉGALITÉS – ISBN 978-92-64-04420-3 – © OCDE 2008

Tableau 4.6. **Efficacité et efficience des impôts et des transferts en termes de réduction des inégalités**

	A. Efficacité (réduction des inégalités)		B. Ampleur (% du revenu disponible des ménages)		C. Indice d'efficience A/(B/100)		D. Indice de concentration	
	Impôts sur les ménages	Transferts monétaires publics	Impôts sur les ménages	Transferts monétaires publics	Impôts sur les ménages	Transferts monétaires publics	Impôts sur les ménages	Transferts monétaires publics
Australie	0.045	0.097	23.4	14.3	0.193	0.679	0.533	–0.400
Autriche	0.029	0.052	33.4	36.6	0.086	0.142	0.381	0.157
Belgique	0.037	0.119	38.3	30.5	0.096	0.391	0.398	–0.120
Canada	0.037	0.060	25.8	13.6	0.145	0.444	0.492	–0.152
Rép. tchèque	0.037	0.114	21.6	24.3	0.170	0.468	0.471	–0.154
Danemark	0.042	0.118	52.5	25.6	0.080	0.461	0.349	–0.316
Finlande	0.038	0.065	30.1	14.4	0.127	0.449	0.428	–0.219
France	0.020	0.056	26.0	32.9	0.079	0.171	0.374	0.136
Allemagne	0.046	0.086	35.5	28.2	0.130	0.303	0.468	0.013
Irlande	0.041	0.100	19.4	17.7	0.210	0.565	0.570	–0.214
Italie	0.047	0.073	30.2	29.2	0.156	0.251	0.546	0.135
Japon	0.003	0.048	19.7	19.7	0.015	0.244	0.378	0.010
Corée	0.005	0.011	8.0	3.6	0.067	0.312	0.380	–0.012
Luxembourg	0.032	0.066	23.8	30.6	0.135	0.215	0.420	0.085
Pays-Bas	0.041	0.080	24.7	17.1	0.166	0.468	0.471	–0.198
Nlle-Zélande	0.038	0.080	29.0	13.0	0.132	0.615	0.498	–0.345
Norvège	0.027	0.093	33.2	21.7	0.082	0.427	0.376	–0.183
Rép. slovaque	0.028	0.094	20.0	26.0	0.138	0.361	0.422	–0.056
Suède	0.032	0.121	43.2	32.7	0.075	0.368	0.337	–0.145
Suisse	–0.012	0.057	36.0	16.0	–0.034	0.355	0.223	–0.170
Royaume-Uni	0.039	0.085	24.1	14.5	0.164	0.586	0.533	–0.275
États-Unis	0.044	0.041	25.6	9.4	0.170	0.434	0.586	–0.089
OCDE22	*0.032*	*0.078*	*28.3*	*21.4*	*0.117*	*0.396*	*0.438*	*–0.114*
Pour mémoire								
Coeff. de corrélation[1]	. .	0.496	0.211	0.423	0.839	0.430	0.906	–0.940

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457317333476

Note : L'indice d'efficacité est défini comme la réduction en points de pourcentage du coefficient de Gini mesurant l'inégalité des revenus due aux impôts sur les ménages (qui correspondent à la différence entre le revenu brut et le revenu disponible) ou aux transferts monétaires (qui correspondent à la différence entre le revenu marchand et le revenu brut) dans chacun des pays de l'OCDE considérés. L'indice d'efficience est égal à l'indice d'efficacité des impôts (ou des transferts) divisé par le poids relatif de ces mêmes impôts (ou transferts) dans chacun des pays considérés. L'indice de concentration des impôts sur les ménages et celui des transferts monétaires publics sont calculés de la même manière que dans le tableau 4.3.

1. Dans la rubrique « Pour mémoire » sont indiqués les coefficients de corrélation entre l'efficacité des impôts et celle des transferts monétaires dans la deuxième colonne, entre l'ampleur et l'efficacité des impôts dans la troisième colonne, entre l'ampleur et l'efficacité des transferts dans la quatrième colonne, entre l'indice d'efficience et l'efficacité des impôts dans la cinquième colonne, entre l'indice d'efficience et l'efficacité des transferts dans la sixième colonne, entre l'indice de concentration et l'indice d'efficience des impôts dans la septième colonne, et entre l'indice de concentration et l'indice d'efficience des transferts dans la huitième colonne.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Redistribution en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus : interactions entre niveau et ciblage des transferts monétaires et des impôts

Lorsqu'on examine les effets redistributifs des systèmes d'impôts et de transferts, il importe de noter que le coefficient de concentration donne davantage de poids aux changements intervenant en milieu de distribution, alors que les responsables de l'action publique peuvent être davantage préoccupés par les personnes se situant à l'extrémité inférieure de la distribution des revenus. Au-delà de l'examen des variations des taux de

pauvreté (thème du chapitre 5), il est possible de remédier à ce problème en prenant en considération l'effet des transferts monétaires publics et des impôts sur les groupes de revenu les plus bas. Le tableau 4.7 offre une mesure de la redistribution réalisée en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus – dans le quintile inférieur de revenu – pour les transferts publics bruts, d'une part (partie gauche du tableau), et pour les impôts sur les ménages, d'autre part (partie droite du tableau).

Nous évaluons le rôle joué par les transferts monétaires en tant que source de revenu pour les personnes se trouvant dans le quintile inférieur, d'abord en estimant le poids relatif moyen des transferts monétaires en pourcentage du revenu disponible des ménages mesuré dans le cadre d'enquêtes sur les revenus (colonne A)[14]; ensuite, en calculant la proportion de cette part qui échoit aux 20 % les plus pauvres de la population (colonne B); et enfin, en multipliant le poids des dépenses par la mesure de leur progressivité pour calculer les prestations brutes dont bénéficient les personnes se trouvant à l'extrémité inférieure de la distribution (divisées par 100, dans la colonne C). La même procédure est utilisée pour calculer les impôts payés par les individus se trouvant à l'extrémité inférieure de la distribution, tandis que la différence entre les deux valeurs (colonne G) représente les transferts monétaires « nets » versés au quintile inférieur de revenu.

Plusieurs constats ressortent du tableau 4.7 :

- Premièrement, les transferts monétaires publics sont davantage ciblés sur les 20 % les plus pauvres de la population en Australie, au Danemark, en Nouvelle-Zélande, en Finlande, aux Pays-Bas, en Irlande et au Royaume-Uni (où le quintile inférieur de revenu bénéficie de plus de 30 % de la totalité des transferts, ce pourcentage étant même supérieur à 40 % dans le cas de l'Australie, d'après la colonne B), tandis que l'on trouve à l'autre extrémité la Pologne (où les 20 % les plus pauvres de la population reçoivent moins de 10 % de l'ensemble des transferts). À cette aune, le niveau de ciblage est très similaire au Canada, aux États-Unis et en Suède.
- Deuxièmement, on relève d'importantes différences concernant l'ampleur globale de la redistribution dont bénéficient les ménages à faible revenu grâce aux effets conjugués des transferts publics et des impôts sur les ménages; elle varie (en pourcentage du revenu disponible des ménages) de plus de 5.5 en Australie, en Belgique, au Danemark et en Suède, à des valeurs proches de 2 au Japon, en Pologne et aux États-Unis, et inférieures à 0.5 en Suisse et en Corée (colonne G).
- Troisièmement, on constate de nettes différences concernant le dosage des transferts monétaires et des impôts utilisé pour redistribuer des revenus en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus. Ainsi, le poids relatif des transferts publics destinés aux personnes du quintile inférieur de revenu (colonne C) est 30 fois supérieur à celui des impôts sur les ménages qu'elles acquittent (colonne F) en Australie et en Irlande, et plus de dix fois supérieur au Royaume-Uni, alors que ce rapport est inférieur à deux pour un dans le cas de la Corée et de la Pologne. Les pays nordiques transfèrent des volumes importants de prestations brutes aux personnes à bas revenu, mais celles-ci font également l'objet de prélèvements importants au titre des impôts sur les ménages; inversement, la plupart des pays anglo-saxons versent des transferts moins généreux aux individus les plus démunis, mais compensent en partie cette faiblesse des prestations en leur imposant une charge fiscale moins lourde.

CROISSANCE ET INÉGALITÉS – ISBN 978-92-64-04420-3 – © OCDE 2008

Tableau 4.7. **Redistribution *via* les transferts monétaires et les impôts sur les ménages en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus, milieu des années 2000**

	Transferts publics bruts versés aux ménages			Impôts directs et cotisations de sécurité sociale payés par les ménages			G. Transferts nets versés au quintile inférieur (C-F)
	A. Poids relatif moyen dans le revenu disponible des ménages	B. Part des transferts publics versée au quintile inférieur	C. Transferts versés au quintile inférieur (A*B/100)	D. Poids relatif moyen dans le revenu disponible des ménages	E. Part des impôts payée par le quintile inférieur	F. Impôts payés par le quintile inférieur (D*E/100)	
Australie	14.3	41.5	5.9	23.4	0.8	0.2	5.8
Autriche	36.6	13.9	5.1	33.4	5.4	1.8	3.3
Belgique	30.5	24.1	7.3	38.3	3.9	1.5	5.8
Canada	13.6	25.7	3.5	25.8	2.3	0.6	2.9
Rép. tchèque	24.3	23.0	5.6	21.6	3.5	0.8	4.8
Danemark	25.6	36.0	9.2	52.5	6.1	3.2	6.0
Finlande	14.4	32.9	4.7	30.1	4.0	1.2	3.5
France	32.9	16.2	5.3	26.0	5.6	1.5	3.9
Allemagne	28.2	17.4	4.9	35.5	2.1	0.7	4.2
Irlande	17.7	30.8	5.4	19.4	0.9	0.2	5.3
Italie	29.2	12.6	3.7	30.2	1.8	0.6	3.1
Japon	19.7	15.9	3.1	19.7	6.0	1.2	2.0
Corée	3.6	24.9	0.9	8.0	5.8	0.5	0.4
Luxembourg	30.6	13.9	4.3	23.8	5.9	1.4	2.8
Pays-Bas	17.1	31.5	5.4	24.7	3.4	0.8	4.5
Nlle-Zélande	13.0	34.0	4.4	29.0	1.8	0.5	3.9
Norvège	21.7	27.7	6.0	33.2	4.6	1.5	4.5
Pologne	35.8	9.0	3.2	27.7	6.0	1.7	1.6
Rép. slovaque	26.0	19.0	4.9	20.0	5.0	1.0	3.9
Suède	32.7	25.9	8.5	43.2	6.5	2.8	5.7
Suisse	16.0	29.2	4.7	36.0	12.4	4.5	0.2
Royaume-Uni	14.5	31.4	4.6	24.1	1.7	0.4	4.1
États-Unis	9.4	24.8	2.3	25.6	1.6	0.4	1.9
OCDE23	22.0	24.4	5.4	28.3	4.2	1.2	4.2

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/457405302372

Note : Les valeurs indiquées dans les colonnes A et D sont les poids relatifs des transferts publics et des impôts sur les ménages, respectivement, dans le revenu disponible de l'ensemble de la population ; les colonnes B et E indiquent la part des transferts publics reçue et la part des impôts sur les ménages payée, respectivement, par les personnes appartenant au quintile inférieur de revenu de la population. Les données portent sur le milieu des années 2000 pour tous les pays. Ne sont pas inclus dans ce tableau les pays pour lesquels on ne disposait pas de données concernant les impôts sur les ménages (c'est-à-dire pour lesquels les données disponibles sur les transferts publics sont présentées en termes « nets » d'impôts).
Source : Questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

- Quatrièmement, les pays redistribuent aux personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus au moyen d'impôts et de transferts dont l'ampleur et la progressivité sont variables. Ainsi, le poids relatif des transferts bruts aux personnes à bas revenu est comparable en Australie et en Norvège, alors que le niveau des dépenses effectuées dans le premier pays équivaut à deux tiers seulement de celui du second, car cette différence est compensée par un ciblage nettement plus prononcé des transferts versés en Australie (supérieur de 50 % environ, d'après l'indicateur utilisé ici). De même, le poids relatif des impôts sur les ménages à bas revenu est similaire en Corée et aux États-Unis, mais il tient à la faiblesse générale de la pression fiscale dans le premier pays et à des crédits d'impôts ciblés dans le second.

Améliorer la mesure des résultats obtenus par l'État-providence

Si l'approche classique employée dans ce chapitre – et dans la plupart des études comparatives des politiques sociales – offre un modèle simple mais souple pour analyser la redistribution des revenus, ce cadre présente plusieurs limitations importantes, qui concernent :

- l'hypothèse de référence par rapport à laquelle la redistribution est évaluée ;
- les limites inhérentes à l'évaluation des activités redistributives des pouvoirs publics ;
- le traitement de la relation entre dispositifs publics et privés de protection.

S'agissant du premier élément, toute évaluation de l'impact redistributif d'un ensemble de politiques passe par la comparaison de la distribution observée avec une hypothèse de référence – la distribution théorique qui existerait en l'absence des politiques examinées (Pedersen, 1994). Comme indiqué dans le tableau 4.1, le cadre comptable classique est linéaire : il repose sur l'hypothèse que la distribution du revenu des facteurs et du revenu marchand précède le fonctionnement des systèmes d'impôts et de transferts, et qu'il n'y a pas d'interactions entre eux, hormis l'effet direct de réduction des inégalités finales induit par les programmes publics. En outre, lorsqu'on applique cette approche à un ensemble de pays, on part implicitement du principe que les différences considérables d'ampleur et de forme des différents États-providence n'ont aucune incidence sur le comportement des individus dans les divers pays considérés. Or, ces deux hypothèses – qui sous-tendent les estimations présentées dans ce chapitre – sont irréalistes. Les individus prennent leurs décisions en matière d'activités génératrices de revenus dans le cadre des dispositifs institutionnels en place, qui varient fortement suivant les pays. D'après Layard (1977) et Reynolds et Smolensky (1977), du fait de ces hypothèses, l'approche classique exagère à la fois l'inégalité des revenus marchands et l'ampleur de la redistribution découlant des politiques sociales. Nous avons tenté dans ce chapitre de traiter ce problème fondamental en procédant à des estimations qui intègrent puis éliminent les effets de reclassement induits par l'État-providence, ce qui montre que ces effets sont significatifs.

Une deuxième limite de l'approche classique réside en ce que l'impact des politiques publiques n'est que partiellement pris en compte. Cette lacune a plusieurs origines. Premièrement, la plupart des enquêtes sur les revenus contiennent uniquement des informations sur les transferts monétaires et les impôts directs, tandis qu'elles excluent les prestations en nature (évoquées au chapitre 9) et les impôts sur la consommation (Warren, 2008). Deuxièmement, l'action des pouvoirs publics peut passer par la réglementation plutôt que par l'octroi direct de prestations; or la première est exclue de l'analyse. Ainsi, un des leviers importants utilisés par les pouvoirs publics pour influer sur le comportement du marché du travail consiste à fixer des salaires minimums; or, avec l'approche classique, la dispersion des salaires dans chaque pays est traitée comme si elle résultait exclusivement du jeu des mécanismes du marché. Troisièmement, l'approche classique ne prend pas non plus en compte les cotisations sociales patronales, qui sont négligeables en Australie, au Danemark et en Nouvelle-Zélande, mais représentent plus de 25 % des recettes fiscales totales en France et en République tchèque (OCDE, 2007b). Étant donné que ces cotisations servent à financer une grande partie des dépenses de sécurité sociale dans de nombreux pays, une évaluation de leur impact redistributif se justifierait[15]. La question qui se pose naturellement est de savoir si une mesure différente du bien-être des ménages, élargie à ces facteurs, modifierait les conclusions quant à l'ampleur de la redistribution réalisée dans les différents pays. La réponse à cette question dépendra de

CROISSANCE ET INÉGALITÉS – ISBN 978-92-64-04420-3 – © OCDE 2008

l'importance des écarts éventuels entre ces mesures des revenus d'un pays à l'autre – par exemple s'agissant des poids relatifs des transferts monétaires et autres dépenses publiques, et des impôts directs et autres formes de prélèvements.

Une dernière limite de l'approche classique tient à ce que les transferts monétaires publics (ainsi que les impôts, incluant les cotisations sociales) peuvent se substituer à un large éventail de dispositifs privés de protection individuelle, et inversement[16]. La relation entre les cotisations aux dispositifs individuels et professionnels de retraite et les cotisations aux régimes publics de retraite constitue à cet égard un excellent exemple. Selon l'approche classique – et les conventions du système de comptabilité nationale (SCN) – les cotisations aux régimes publics de retraite sont traitées comme des impôts servant à financer les pensions de retraite versées la même année, tandis que les cotisations aux dispositifs privés de retraite sont traitées de fait comme une forme de consommation. Cela influe sur les comparaisons internationales de distribution des revenus à plusieurs égards. Ainsi, les pays ayant des systèmes de protection sociale où les prestations sont liées aux revenus d'activité semblent plus égalitaires, parce qu'une plus forte proportion de l'épargne constituée par les personnes aisées en vue de leur retraite prend la forme d'impôts. Inversement, lorsque les prestations sont forfaitaires ou soumises à conditions de ressources, une proportion plus forte de l'épargne accumulée pour la retraite prend la forme de cotisations aux dispositifs individuels et professionnels de retraite[17]. En résumé, les différents systèmes de sécurité sociale se traduisent par des distributions différentes des droits à pension publics et privés, et le traitement incomplet de ces opérations redistributives peut biaiser les comparaisons internationales de distribution des revenus. Si l'on veut remédier à ce biais, il faut élargir le cadre utilisé pour évaluer le bien-être des ménages et les résultats redistributifs.

Conclusion

Deux des principaux objectifs de l'État-providence consistent à redistribuer les revenus au cours du cycle de vie de chaque individu, d'une part, et entre riches et pauvres, d'autre part. Tous les pays de l'OCDE poursuivent ces deux objectifs, mais l'accent mis sur chacun d'eux varie sensiblement d'une économie à l'autre. Globalement, plusieurs conclusions ressortent de notre analyse.

- En général, les pays dont le niveau de dépenses publiques au titre des transferts monétaires aux ménages est plus faible se caractérisent par des prestations et des impôts à structure plus progressive, même s'il existe des exceptions (le Mexique affiche à la fois de faibles dépenses et une progressivité très limitée) et d'autres différences entre pays (ainsi, les pays nordiques se caractérisent par des dépenses supérieures à la moyenne et par des structures de prestations progressives, mais leurs systèmes fiscaux sont moins progressifs).
- Les indicateurs des activités redistributives des États providence reposant sur l'« approche classique » montrent que les systèmes fiscaux et les systèmes de transferts de tous les pays de l'OCDE réduisent les inégalités de revenu, leur impact étant maximum dans les pays nordiques et minimum aux États-Unis et en Corée.
- Néanmoins, dans un certain nombre de pays, une proportion significative de cette redistribution résulte du « reclassement » des individus; selon cette approche, par exemple, les ménages à revenu moyen sont traités comme s'ils basculaient dans une grande pauvreté à la retraite, leur revenu monétaire étant alors compensé par des

retraites publiques généreuses liées aux revenus d'activité. Lorsqu'on tient compte de ce reclassement, on constate que l'Australie et l'Irlande sont quasiment aussi efficaces en termes de réduction des inégalités que les pays nordiques, tandis que le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande se révèlent à peu près aussi efficaces que l'Allemagne, par exemple.

- L'effet redistributif de l'État-providence est généralement plus marqué pour les transferts monétaires publics que pour les impôts sur les ménages – hormis aux États-Unis, où la redistribution réalisée repose davantage sur le système fiscal que sur le système de transferts. De même, le degré de redistribution en faveur du quintile inférieur de revenu varie fortement suivant les pays, sachant qu'il est maximum en Australie et dans les pays nordiques.

Bien qu'utile pour mettre en évidence un certain nombre de faits saillants, l'« approche classique » présente également des limites, et si certaines d'entre elles sont traitées dans les chapitres suivants, d'autres n'entrent pas en revanche dans le cadre de cet ouvrage. De nouveaux efforts s'imposent donc pour élaborer des mesures plus complètes de l'impact des politiques redistributives.

Notes

1. D'autres formes de ciblage sont possibles, telles que des prestations visant des zones géographiques particulières; ce type de prestations est plus courant dans les pays à faible revenu.
2. Il peut y avoir d'autres formes de redistribution – entre générations, entre hommes et femmes, ou encore entre zones géographiques – mais elles découlent généralement des deux finalités essentielles indiquées et ne constituent pas en elles-mêmes des objectifs primordiaux.
3. La distribution effective des prestations sur la durée du cycle de vie des individus diffère probablement des résultats obtenus avec de tels calculs, dans la mesure où tant les calculs de valeur monétaire que les microsimulations reposent généralement sur des durées de vie hypothétiques et évaluent le degré de redistribution au cours du cycle de vie sur la base du système de prélèvements et de prestations à un moment donné. Or, en pratique, les systèmes de prélèvements et de prestations peuvent être modifiés à maintes reprises au cours de l'existence d'un individu. Les auteurs de certaines études tentent par conséquent de déterminer dans quelle mesure différentes générations sont en situation de bénéficiaire net des systèmes de sécurité sociale ou de contributeur net à ces systèmes (voir Thomson, 1989; Williamson *et al.*, 1999).
4. Le taux de cotisation effectif est le taux moyen de cotisation requis pour financer les dépenses courantes au titre des retraites publiques sans transferts budgétaires ni augmentation ou diminution des fonds détenus par les organismes de retraite.
5. Si la redistribution au cours du cycle de vie ne modifie en rien le revenu d'un individu sur l'ensemble de son existence, le lissage des revenus peut réduire le temps passé en dessous du seuil de pauvreté par les personnes dont le revenu moyen est supérieur au seuil de pauvreté. Par contre, si les personnes ayant un revenu moyen sur l'ensemble de la vie inférieur au seuil de pauvreté peuvent théoriquement voir leur revenu passer au-dessus de ce seuil à certains moments, de telles hausses ne pourraient être obtenues qu'au prix d'une pauvreté plus intense à d'autres périodes de leur existence.
6. Un exemple simple (ne tenant pas compte de l'impact des impôts) illustre les effets de différents systèmes de protection sociale sur la distribution des revenus des ménages. Imaginons deux pays où la distribution des revenus marchands est la même et se caractérise par un coefficient de concentration de 0.40. Dans le pays A, les transferts représentent 20 % du revenu brut des ménages et se caractérisent par un coefficient de concentration de 0.30 (autrement dit, les transferts sont liés aux revenus d'activité, mais ils ne sont pas aussi inégalement répartis que le revenu marchand); dans ce pays, le revenu marchand représente 80 % du revenu brut des ménages et le coefficient de Gini calculé pour le revenu après transferts est de 0.38 (0.40*0.8 plus 0.30*0.2). Dans le pays B, les transferts ne représentent que 5 % du revenu brut, mais leur coefficient de concentration est nul (ce qui signifie qu'il s'agit de prestations forfaitaires), si bien que le coefficient de Gini calculé pour le revenu après transferts est également de 0.38 (0.40*0.95 plus 0.00*0.05). Dans cet exemple, les systèmes de transferts de ces deux pays réduisent les inégalités

CROISSANCE ET INÉGALITÉS – ISBN 978-92-64-04420-3 – © OCDE 2008

de revenu dans les mêmes proportions, alors que le niveau des dépenses et la distribution des prestations diffèrent fortement.

7. D'autres facteurs entrent également en ligne de compte, notamment l'incidence du non-emploi par catégorie de revenus et les différences d'espérance de vie et de handicap suivant le niveau de revenu; parmi les autres facteurs importants figurent le taux d'utilisation des prestations (un faible taux d'utilisation réduit leur progressivité effective) et la couverture du système de sécurité sociale – comme indiqué ci-après, le Mexique et la Turquie ont les systèmes de protection sociale les moins redistributifs de l'OCDE, ce qui s'explique principalement par leur couverture plus faible de la population.

8. Le niveau apparemment bas des transferts monétaires publics destinés à la population ayant atteint l'âge de la retraite en Finlande tient au fait que, dans le questionnaire sur les revenus utilisé par l'OCDE, les pensions versées par les régimes de retraite professionnels obligatoires sont comptabilisées comme des transferts privés (donc incluses dans les revenus du capital) et non comme des transferts publics. Plus généralement, le niveau des transferts monétaires publics, tel qu'il ressort des enquêtes sur les revenus, diffère de celui qui résulte des registres administratifs et est pris en compte dans la base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (OCDE, 2007a).

9. C'est de loin au Danemark que les impôts acquittés par les personnes à l'âge de la retraite sont les plus élevés, puisqu'ils représentent 44 % de leur revenu disponible, ce pays étant suivi par la Suède, l'Islande et la Suisse.

10. Ces coefficients de concentration sont calculés à partir d'informations sur le revenu moyen par décile – les individus étant classés suivant leur niveau de revenu disponible par unité de consommation – et non à partir de microdonnées. En général, les résultats fondés sur une approche consistant à « ajouter » une composante après l'autre dépendent de l'ordre dans lequel sont considérées les sources de revenus. Cela tient au fait que la contribution calculée de chaque source de revenus dépendra à la fois de sa propre distribution et du degré auquel elle est corrélée aux autres sources de revenus. Toutes les approches fondées sur l'« ajout » de différentes sources de revenus – telles que celle utilisée dans cette partie – imputent l'effet de cette corrélation sur les inégalités à la source de revenu qui est ajoutée en dernier (c'est-à-dire aux impôts sur les ménages dans le cas présent).

11. Pour la Corée, cela tient en partie à la façon de mesurer les revenus du travail indépendant, les prélèvements opérés par le travailleur indépendant sur le revenu de l'entreprise étant comptabilisés hors impôts payés par les entreprises.

12. La forte inégalité des revenus d'activité des ménages dans ces quatre pays tient en partie à la dispersion plus marquée des salaires, mais aussi au fait qu'une plus forte proportion de la population d'âge actif vit dans un ménage sans emploi, comme indiqué dans le chapitre 3.

13. Dans le graphique 4.7, l'évolution de la redistribution réalisée par l'État est mesurée à partir de la différence entre la concentration du revenu marchand et celle du revenu disponible des ménages, les individus étant classés dans les deux cas en fonction de leur revenu disponible. Les variations de cet indicateur de la redistribution réalisée par l'État sont relativement similaires à celles mesurées à partir des différences entre le coefficient de Gini du revenu marchand et celui du revenu disponible pour des individus « reclassés » : la corrélation entre les deux séries de mesures est en effet de l'ordre de 0.80 tant pour les variations en points qu'en pourcentage.

14. Il est possible d'appliquer cette formule aux mesures des dépenses sociales en pourcentage du PIB; on obtient alors des résultats très similaires. Toutefois, les dépenses sociales figurant dans les comptes nationaux comprennent des éléments qui ne reviennent pas aux ménages privés (notamment les prestations que perçoivent les personnes hospitalisées ou admises dans des établissements médicalisés de long séjour).

15. L'incidence des cotisations sociales patronales est sujette à controverse, mais une approche simple consiste à partir du principe qu'elles influent sur les salaires. L'inclusion des cotisations patronales tant dans les revenus marchands que dans les impôts payés par les ménages modifierait à la fois les inégalités de revenu marchand et les mesures de l'efficacité des différents systèmes d'impôts et de transferts (Mitchell, 1991).

16. Comme le fait remarquer Atkinson (1991), pour évaluer les effets des assurances sociales, il faudrait prendre en compte la possibilité de l'*équivalence des transactions* : « Ainsi, lorsque les individus épargnent déjà pour leur vieillesse, la mise en place d'un régime public de retraite obligatoire reproduisant les mêmes conditions est susceptible de se traduire par un simple transfert de l'épargne privée » (p. 11).

17. Il est possible de remédier à ces biais de différentes manières. Ainsi, au Royaume-Uni, dans les statistiques sur les ménages ayant un revenu inférieur à la moyenne, les cotisations aux régimes de retraite professionnels sont retranchées du revenu disponible, car elles n'améliorent pas le niveau de vie actuel des personnes considérées.

Références

Åberg, R. (1989), « Distributive Mechanisms of the Welfare State – A Formal Analysis and an Empirical Application », *European Sociological Review*, n° 5.

Ankrom, J. (1993), « An Analysis of Horizontal and Vertical Equity in Sweden, the US and the UK », *The Scandinavian Journal of Economics*, vol. 95, n° 1, mars.

Atkinson, A.B. (1991), « Social Insurance, The Fifteenth Annual Lecture of the Geneva Association », *The GENEVA Papers on Risk and Insurance – Theory*, vol. 16, n° 2, décembre.

Barr, N. (1992), « Economic Theory and the Welfare State: A Survey and Reinterpretation », *Journal of Economic Literature*, vol. 30, juin.

Barr, N. (2001), *The Welfare State as Piggy Bank: Information, Risk, Uncertainty, and the Role of the State,* Oxford University Press, Oxford.

Beckerman, W. (1979), « The Impact of Income Maintenance Payments on Poverty in Britain – 1975 », *Economic Journal*, juin.

Dang, T.-T., H. Immervoll, D. Mantovani, K. Orsini et H. Sutherland (2006), « An Age Perspective on Economic Well-Being and Social Protection in Nine OECD Countries », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 34, OCDE, Paris.

Disney, R. (2004), « Are Contributions to Public Pension Programmes a Tax on Employment? », *Economic Policy*, juillet.

Esping-Andersen, G. (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Polity Press, Cambridge.

Falkingham, J. et A. Harding (1996), « Poverty Alleviation *versus* Social Insurance: A Comparison of Lifetime Redistribution », NATSEM Discussion Paper n° 12, NATSEM, Université de Canberra.

Geanakoplos, J., O.S. Mitchell et S.P. Zeldes (2000), « Social Security Money's Worth », NBER Working Paper, n° 6722, disponible à l'adresse suivante : *http://cowles.econ.yale.edu/P/cd/d11b/d1193.pdf*.

Korpi, W. et J. Palme (1998), « The Paradox of Redistribution and the Strategy of Equality: Welfare State Institutions, Inequality and Poverty in the Western Countries », *American Sociological Review*, vol. 63, n° 5.

Layard, R. (1977), « On Measuring the Redistribution of Lifetime Income », in M.S. Feldstein et R.P. Inman (dir. pub.), *The Economics of Public Services*, Macmillan, Londres.

Leimer, D.R. (1995), « A Guide to Social Security Money's Worth Issues », ORS Working Paper n° 67, Social Security Administration, Washington D.C., disponible à l'adresse suivante : *www.ssa.gov/policy/docs/workingpapers/wp67.pdf*.

Lindert, P.H.(2004), *Growing Public: Social Spending and Economic Growth Since the Eighteenth Century*, Cambridge University Press, Cambridge.

Mitchell, D. (1991), *Income Transfers in Ten Welfare States,* Aldershot, Avebury.

OCDE (2007a), *Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales, 1980-2003*, OCDE, Paris.

OCDE (2007b), *Statistiques des recettes publiques 1965-2006,* OCDE, Paris.

O'Higgins, M, G. Schmaus et G. Stephenson (1990), « Income Distribution and Redistribution: A Microdata Analysis for Seven Countries », in T. Smeeding, M. O'Higgins et L. Rainwater (dir. pub.), *Poverty, Inequality, and Income Distribution in Comparative Perspective*, Harvester Wheatsheaf, Hemel Hempstead.

Palme, J. (1990), *Pension Rights in Welfare Capitalism: The Development of Old-Age Pensions in 18 OECD Countries 1930-1985*, Swedish Institute for Social Research, Stockholm.

Pedersen, A.W. (1994), « The Welfare State and Inequality: Still no Answer to the Big Questions », LIS Working Paper, CEPS/INSTEAD, Luxembourg.

Reynolds, M. et E. Smolensky (1977), *Public Expenditures, Taxes and the Redistribution of Income: The USA, 1950, 1961, 1970*, Academic Press, New York.

CROISSANCE ET INÉGALITÉS – ISBN 978-92-64-04420-3 – © OCDE 2008

Ringen, S. (1987), *The Possibility of Politics,* Clarendon Press, Oxford.

Siminski, P., P. Saunders, S. Waseem et B. Bradbury (2003), « Assessing the Quality and Inter-temporal Comparability of ABS Household Income Distribution Survey Data », SPRC Discussion Paper n° 123, Université de Nouvelle-Galles du Sud, avril.

Ståhlberg, A.-C. (2007), « Redistribution across the Life Course in Social Protection Systems », *Modernising Social Policy for the New Life Course*, OCDE, Paris.

Thomson, D. (1989), « The Welfare State and Generation Conflict: Winners and Losers », in P. Johnson, C. Conrad et D. Thomson (dir. pub.), *Workers* versus *Pensioners: Intergenerational Justice in an Ageing World*, Manchester University Press, Manchester, New York.

Warren, N. (2008), « A Review of Studies on the Distributional Impact of Consumption Taxes in OECD Countries », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, à paraître, OCDE, Paris.

Werding, M. (2003), « After Another Decade of Reform: Do Pension Systems in Europe Converge? », *CESifo Dice Report*, vol. 1/2003.

Whiteford, P. (2008), « Redistribution in OECD Welfare States », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, à paraître, OCDE, Paris.

Williamson, J.B., D.M. Watts-Roy et E.R. Kingson (dir. publ.) (1999), *The Generational Equity Debate*, New York, Columbia University Press.

Table des matières

Introduction 17

Partie I
LES PRINCIPAUX ASPECTS DE L'INÉGALITÉ

Chapitre 1. **La distribution des revenus dans les pays de l'OCDE : quelles en sont les grandes caractéristiques ?** 25
Introduction 26
Qu'indique une comparaison de la distribution des revenus entre les pays ? 27
La distribution des revenus s'est-elle élargie au fil du temps ? 29
Au-delà des indicateurs synthétiques de la distribution des revenus : niveaux de revenu par décile dans les pays de l'OCDE 39
Conclusion 41
Notes 43
Références 45
Annexe 1.A1. Données de l'OCDE sur la distribution des revenus : caractéristiques clés 46
Annexe 1.A2. Tableaux et graphiques additionnels 55

Partie II
LES PRINCIPAUX FACTEURS D'INÉGALITÉ

Chapitre 2. **L'évolution des structures démographiques et des styles de vie a-t-elle contribué à l'accroissement des inégalités dans la distribution des revenus ?** . . 63
Introduction 64
Différences dans la structure de la population des différents pays de l'OCDE 64
Différences démographiques et distribution des revenus 66
Influence de la structure de la population sur les inégalités de revenu 71
Variations du revenu relatif des différents groupes 74
Conclusion 77
Notes 77
Références 78
Annexe 2.A1. Structure de la population dans certains pays de l'OCDE 79

Chapitre 3. **Comprendre les liens entre inégalité des salaires et inégalité des revenus** 83
Introduction 84
Principales caractéristiques de la distribution des salaires des travailleurs à plein-temps 86

Distribution des salaires au niveau de l'ensemble des travailleurs : l'importance de l'emploi atypique 89
Des salaires individuels aux revenus salariaux des ménages : quels sont les facteurs qui entrent en jeu ? 91
Des revenus salariaux aux revenus marchands 97
Conclusion 99
Notes 100
Références 102

Chapitre 4. **Quelle est l'ampleur de la redistribution réalisée par les pouvoirs publics ? Le rôle des transferts monétaires et des impôts sur les ménages** 105
Introduction 106
Un cadre comptable pour les revenus des ménages 106
Ciblage et progressivité : comment les programmes sociaux et les impôts influent-ils sur la distribution des revenus ? 108
Niveau et caractéristiques des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages 111
Quelle est l'ampleur de la redistribution effectuée au moyen des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages ? 119
Redistribution en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus : interactions entre niveau et ciblage des transferts monétaires et des impôts 125
Améliorer la mesure des résultats obtenus par l'État-providence 128
Conclusion 129
Notes 130
Références 132

Partie III
LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PAUVRETÉ

Chapitre 5. **La pauvreté dans les pays de l'OCDE : évaluation fondée sur la mesure statique du revenu** 137
Introduction 138
Niveau et évolution de la pauvreté monétaire globale. 138
Les risques de pauvreté pour différents groupes de la population 143
La contribution des impôts sur les ménages et des transferts monétaires publics à la réduction de la pauvreté monétaire 153
Les déterminants de l'évolution des taux de pauvreté depuis le milieu des années 90 158
Conclusion 162
Notes 163
Références 166
Annexe 5.A1. Seuils de bas revenus utilisés pour l'analyse 167
Annexe 5.A2. Estimations diverses des principaux indicateurs de pauvreté 169

CROISSANCE ET INÉGALITÉS – ISBN 978-92-64-04420-3 – © OCDE 2008

Chapitre 6. **La pauvreté monétaire est-elle un phénomène durable ? Ce que disent les données longitudinales** 171
Introduction 172
Données longitudinales et mesures dynamiques de la pauvreté 172
Différencier la pauvreté temporaire de la pauvreté persistante 173
Composition de la population victime de pauvreté persistante 175
La pauvreté : entrées, sorties et occurrences 178
Événements provoquant l'entrée dans la pauvreté 183
Mobilité sur l'échelle des revenus et persistance de la pauvreté 186
Conclusion 189
Notes 189
Références 191

Chapitre 7. **Pauvreté non monétaire : que nous apprennent les indicateurs de pauvreté de conditions de vie ?** 195
Introduction 196
Les difficultés de conditions de vie en tant qu'indicateur de pauvreté 196
Caractéristiques de la pauvreté de conditions de vie dans une optique comparative . 200
Conclusion 212
Notes 214
Références 216
Annexe 7.A1. Prévalence de la pauvreté non monétaire calculée au moyen d'un indicateur composite de formes multiples de privation 217

Partie IV
LES AUTRES ASPECTS DE L'INÉGALITÉ

Chapitre 8. **Mobilité intergénérationnelle : quel est son effet sur l'inégalité des revenus?** 223
Introduction 224
Transmission intergénérationnelle du désavantage : vue d'ensemble 224
Transmission intergénérationnelle du désavantage : quelle est son importance du point de vue de l'action gouvernementale ? 235
Conclusion 237
Notes 238
Références 240

Chapitre 9. **Comment les services assurés par les pouvoirs publics influent-ils sur la distribution des ressources économiques des ménages ?** 245
Introduction 246
Résultats de recherches antérieures 246
Nouvelles données empiriques 255
Conclusion 270
Notes 270
Références 274

Chapitre 10. **La distribution du patrimoine des ménages : ce que nous apprend la *Luxembourg Wealth Study*** 279
Introduction 280
Patrimoine des ménages et politiques sociales 280
Mesures et méthodes de la *Luxembourg Wealth Study* (LWS) 282
Principales caractéristiques de la distribution du patrimoine des ménages 285
Distribution croisée du revenu et du patrimoine 290
Conclusion 297
Notes 298
Références 300
Annexe 10.A1. Caractéristiques de la *Luxembourg Wealth Study* 303

Partie V
CONCLUSIONS

Chapitre 11. **Les inégalités dans la répartition des ressources économiques : comment ont-elles évolué et que peuvent faire les pouvoirs publics ?** 311
Introduction 312
Quelles sont les principales caractéristiques de la répartition du revenu dans les pays de l'OCDE ? 312
Quels sont les facteurs qui ont contribué à modifier la distribution des revenus des ménages ? 319
Peut-on évaluer les inégalités économiques en s'intéressant uniquement au revenu monétaire ? 325
Quelles leçons tirer de ces résultats pour les politiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités ? 334
Conclusion 339
Notes 340
Références 340

Encadrés

1.1. Évolutions au sommet de la distribution des revenus 34
1.2. Distribution des revenus des ménages et part des salaires dans le PIB : y a-t-il un lien entre les deux ? 38
3.1. Principales caractéristiques des statistiques de l'OCDE sur la distribution des salaires 85
3.2. Comment s'explique la plus grande inégalité des revenus salariaux des conjoints par rapport aux chefs de famille ? 93
5.1. La perception subjective de la pauvreté 144
7.1. Principaux résultats des recherches empiriques antérieures sur la pauvreté de conditions de vie 199
7.2. Description des formes de pauvreté de conditions de vie prises en compte dans la présente section 205
9.1. Problèmes conceptuels et méthodologiques 247
9.2. Effets redistributifs des services de santé sur la base de leur utilisation effective . 259
9.3. Estimations de la subvention implicite accordée aux locataires du secteur public 264
11.1. Pourquoi s'intéresse-t-on aux inégalités de revenu ? 313

CROISSANCE ET INÉGALITÉS – ISBN 978-92-64-04420-3 – © OCDE 2008

Tableaux

1.1. Évolution du revenu réel des ménages par quintile 32
1.2. Gains et pertes de parts de revenu par quintile de revenu 33
2.1. Nombre d'enfants par femme, par quintile de revenu du ménage 69
2.2. Variations des inégalités de revenu en partant de l'hypothèse d'une structure de population constante 73
3.1. Taux de non-emploi et part des personnes vivant dans des ménages sans emploi 95
3.2. Taille et concentration des différentes composantes du revenu du capital, milieu de 2000 99
4.1. Le cadre comptable des revenus 107
4.2. Poids relatif des transferts monétaires publics et des impôts dans le revenu disponible des ménages 112
4.3. Progressivité des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages . . 114
4.4. Progressivité des transferts monétaires publics par type de programme 116
4.5. Autres mesures de la progressivité des impôts dans certains pays de l'OCDE, 2005 117
4.6. Efficacité et efficience des impôts et des transferts en termes de réduction des inégalités 125
4.7. Redistribution *via* les transferts monétaires et les impôts sur les ménages en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus, milieu des années 2000 127
5.1. Taux de pauvreté des personnes d'âge actif et des ménages ayant un chef d'âge actif, suivant les caractéristiques des ménages 148
5.2. Taux de pauvreté des enfants et des personnes appartenant à des ménages avec enfants, suivant les caractéristiques des ménages 151
5.3. Taux de pauvreté des personnes âgées et des personnes appartenant à des ménages dont le chef a atteint l'âge de la retraite, suivant les caractéristiques des ménages 154
5.4. Décomposition des variations des taux de pauvreté des personnes appartenant à des ménages dont le chef est d'âge actif, pour certains déterminants 160
5.5. Décomposition des variations des taux de pauvreté des personnes appartenant à des ménages dont le chef a atteint l'âge de la retraite, pour certains déterminants 161
6.1. Risque de tomber dans les différentes catégories de pauvreté par tranche d'âge, pour un certain nombre de pays de l'OCDE 177
6.2. Risque de tomber dans les différentes catégories de pauvreté, par type de ménage 179
6.3. Risque pour les célibataires de tomber dans les différentes catégories de pauvreté, par sexe et en fonction de la présence d'enfants 180
6.4. Fréquence des différents enchaînements d'épisodes de pauvreté pour les personnes dont le revenu a été inférieur au seuil de pauvreté pendant une ou deux des trois années étudiées 182
6.5. Matrice de transition entre quintiles de revenu, moyenne des pays de l'OCDE . . . 186
6.6. Indicateurs de mobilité et d'immobilité sur l'échelle des revenus durant une période de trois ans 187
6.7. Part des personnes considérées comme pauvres la première année qui se situaient à différents niveaux de revenu la dernière année 188

7.1. Proportion de ménages faisant état de différentes formes de pauvreté de conditions de vie, vers 2000 203
7.2. Prévalence de différentes formes de pauvreté de conditions de vie 207
7.3. Risque de connaître au moins deux formes de pauvreté de conditions de vie pour les personnes vivant dans des ménages dont le chef est d'âge actif, suivant les caractéristiques du ménage 211
8.1. Mobilité intergénérationnelle sur l'échelle des gains 226
8.2. Qu'est-ce qui explique la corrélation entre les générations sur le plan du revenu ? 229
8.3. Écarts entre les résultats moyens obtenus en mathématiques par les jeunes de 15 ans selon diverses caractéristiques du milieu familial 232
8.4. Proportion d'adultes se déclarant d'accord avec différentes affirmations concernant la justice distributive 234
9.1. Rapports interquintiles avant et après intégration de toutes les catégories de services publics aux ménages 258
9.2. Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses d'enseignement préprimaire 262
9.3. Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 263
9.4. Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses au titre de tous les services publics 267
10.1. Détention d'actifs par les ménages 285
10.2. Composition des portefeuilles des ménages 286
10.3. Distribution du patrimoine net des ménages 290
10.4. Proportion de détenteurs d'un patrimoine net positif et niveau moyen des actifs et des dettes dans l'ensemble de la population et parmi les pauvres 292
10.5. Niveau des actifs et des dettes à différents points de la distribution, ensemble de la population et ménages pauvres 293
10.6. Coefficient de Gini du patrimoine net des ménages dans l'ensemble de la population et parmi les pauvres 293
11.1. Évolution des inégalités de revenu et de la pauvreté 317
11.2. Incidence des changements intervenus dans la structure de la population sur les inégalités de revenu 320
11.3. Évolution des inégalités de salaire parmi les hommes travaillant à temps complet 321
11.4. Évolution de la concentration de différentes composantes du revenu 322
11.5. Évolution de l'incidence des politiques de redistribution sur la réduction des inégalités et de la pauvreté 323
11.6. Variations du taux de pauvreté parmi les ménages d'âge actif et les ménages retraités, et contributions de divers facteurs 324

Graphiques

1.1. Coefficients de Gini des inégalités de revenu dans les pays de l'OCDE, milieu des années 2000 27
1.2. Évolution des inégalités de revenu 29
1.3. Variation du rapport du revenu disponible médian au revenu disponible moyen 33
1.4. Évolution des inégalités de revenu marchand et de revenu disponible 36

CROISSANCE ET INÉGALITÉS – ISBN 978-92-64-04420-3 – © OCDE 2008

1.5. Évolution des inégalités de revenu marchand et de revenu disponible, moyenne OCDE 37
1.6. Niveaux de revenu aux différents niveaux de la distribution, milieu des années 2000 40
1.7. Niveaux de revenu en différents points de la distribution, milieu des années 2000 42
2.1. Taille moyenne des ménages dans les différents pays de l'OCDE. 66
2.2. Pyramides de la population en 2005, par sexe, âge et quintile de revenu 67
2.3. Coefficients de Gini mesurant l'inégalité de revenu selon l'âge, 2005 70
2.4. Revenu relatif par âge et type de ménage dans certains pays de l'OCDE. 71
2.5. Parts de certains groupes dans la population et inégalité de revenu mesurée par les coefficients de Gini. 72
2.6. Revenu relatif des individus, par âge 75
2.7. Revenu relatif des individus, par type de ménage 76
3.1. Évolution de la distribution des salaires et des revenus marchands des ménages 84
3.2. Tendances dans la distribution des salaires des hommes travaillant à plein-temps 87
3.3. Croissance des salaires réels des hommes et des femmes travaillant à plein-temps, par décile, 1980 à 2005 88
3.4. Dispersion des salaires des travailleurs à plein-temps et de l'ensemble des travailleurs 91
3.5. Concentration des revenus salariaux des ménages, par type de salarié 92
3.6. Changements dans la part de la population vivant dans des ménages, selon le nombre de travailleurs, et variations de l'inégalité des revenus salariaux. 96
3.7. Inégalité dans la distribution des revenus entre les ménages ayant un revenu salarial et l'ensemble des ménages 97
3.8. Concentration des revenus du capital et du travail indépendant, milieu de 2000 . 98
4.1. Taux de cotisation aux régimes publics de retraite, parts redistributive et actuarielle, 1995 110
4.2. Niveau et concentration des transferts monétaires publics dans certains pays de l'OCDE, milieu des années 2000. 117
4.3. Poids relatif des prestations publiques nettes dans le revenu disponible par groupe d'âge, milieu des années 2000. 118
4.4. Inégalités de revenu avant et après impôts et transferts dans certains pays de l'OCDE 120
4.5. Relation entre l'effet de réduction des inégalités découlant des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages et l'inégalité des revenus, milieu des années 2000 121
4.6. Réduction des inégalités imputable aux transferts monétaires publics et aux impôts sur les ménages 122
4.7. Évolution des effets redistributifs des transferts monétaires publics et des impôts au fil du temps 123
5.1. Taux de pauvreté relative pour différents seuils de revenu, milieu des années 2000. 139
5.2. Intensité de la pauvreté et indicateur synthétique de la pauvreté monétaire, milieu des années 2000 140
5.3. Évolution des taux de pauvreté. 141

5.4. Évolution de la pauvreté « absolue » 143
5.5. Risque de pauvreté relative suivant l'âge des individus, du milieu des années 70 au milieu des années 2000, moyenne OCDE 145
5.6. Risque de pauvreté relative des hommes et des femmes suivant leur âge, moyenne OCDE, milieu des années 2000. 146
5.7. Taux de pauvreté par type de ménage, milieu des années 2000 147
5.8. Taux de pauvreté et d'emploi, vers le milieu des années 2000 149
5.9. Ventilation des pauvres en fonction du nombre d'actifs occupés du ménage auquel ils appartiennent, milieu des années 2000. 150
5.10. Risque de pauvreté des ménages avec enfants sans actif occupé par rapport aux ménages comptant un ou plusieurs actifs occupés, milieu des années 2000 . 152
5.11. Effets des impôts et des transferts en termes de réduction de la pauvreté pour l'ensemble de la population, situation au milieu des années 2000 et évolution depuis le milieu des années 80 155
5.12. Effet des transferts nets en termes de réduction de la pauvreté dans différents groupes 157
5.13. Taux de pauvreté des personnes d'âge actif et des personnes à l'âge de la retraite et dépenses sociales qui leur sont destinées, milieu des années 2000 158
6.1. Pourcentage de personnes ayant souffert de pauvreté temporaire, récurrente ou persistante 174
6.2. Corrélation entre différents indicateurs de la pauvreté 175
6.3. Risque de tomber dans les différentes catégories de pauvreté par tranche d'âge et type de ménage, moyenne pour la zone de l'OCDE. 176
6.4. Pauvreté : entrées et sorties, début des années 2000. 181
6.5. Événements déclenchant l'entrée dans la pauvreté 184
6.6. Événements déclenchant l'entrée dans la pauvreté de différentes catégories de pauvres, moyenne sur la zone de l'OCDE. 185
7.1. La pauvreté de conditions de vie est plus marquée dans les pays où la pauvreté monétaire est plus élevée et où le PIB par habitant est plus faible 204
7.2. Pourcentage de personnes connaissant plusieurs formes de pauvreté de conditions de vie et nombre moyen de formes observées simultanément par personne. . 208
7.3. Nombre de formes de pauvreté de conditions de vie et niveau du revenu 209
7.4. Nombre de formes de pauvreté de conditions de vie et âge des individus 210
7.5. Proportion de personnes connaissant à la fois la pauvreté non monétaire et la pauvreté monétaire et de personnes connaissant soit la pauvreté non monétaire, soit la pauvreté monétaire. 213
8.1. Estimation de l'élasticité intergénérationnelle des gains pour certains pays de l'OCDE 226
8.2. Mobilité intergénérationnelle, inégalité statique des revenus et rendement privé de l'éducation 235
9.1. Dépenses publiques de santé par habitant pour chaque groupe d'âge en proportion des dépenses de santé totales par habitant. 250
9.2. Distribution des dépenses publiques de santé entre quintiles de revenu, début des années 2000 251
9.3. Scolarisation par âge dans certains pays de l'OCDE, 2003 253

CROISSANCE ET INÉGALITÉS – ISBN 978-92-64-04420-3 – © OCDE 2008

9.4. Dépenses publiques au titre de services en nature dans les pays de l'OCDE en 2000 256
9.5. Inégalité des revenus avant et après intégration des dépenses au titre des services publics dans les pays de l'OCDE 265
9.6. Importance des services publics dans le revenu des ménages par quintile de revenu, moyenne OCDE 268
9.7. Effet redistributif des services publics aux ménages par rapport à celui des prélèvements fiscaux et transferts monétaires 269
10.1. Patrimoine médian selon l'âge du chef de ménage 288
10.2. Classement des pays inclus dans la LWS selon la moyenne et la médiane du patrimoine net et du revenu 289
10.3. Distribution croisée du revenu et du patrimoine par quartile 295
10.4. Résultats de régressions décrivant les montants moyens de revenu disponible et de patrimoine net des ménages 297
11.1. Inégalités de revenu et pauvreté dans les pays de l'OCDE, milieu des années 2000 315
11.2. Influence des services publics en nature et des impôts sur la consommation sur les inégalités de revenu 327
11.3. Mesures statique et dynamique de la pauvreté et des inégalités 332
11.4. Réduction de la pauvreté obtenues par la « redistribution » et par « l'accès à l'emploi », milieu des années 2000 337

Ce livre contient des...

StatLinks

Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : ***http://dx.doi.org***.
Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.
Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

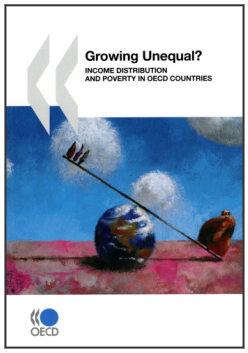

Extrait de :

Growing Unequal?

Income Distribution and Poverty in OECD Countries

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/9789264044197-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Quelle est l'ampleur de la redistribution réalisée par les pouvoirs publics ? : Le rôle des transferts monétaires et des impôts sur les ménages », dans *Growing Unequal? : Income Distribution and Poverty in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264044210-6-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

OCDE